

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 974-249740101-20210607-2021_053_CC_8-DE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC

DE PRÉVENTION ET DE GESTION

DES DÉCHETS

2020



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU **TERRITOIRE** DE
LA **CÔTE OUEST**



SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1)	Le périmètre	3
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service.....	4
4)	Les modalités d'exploitation.....	5
5)	Faits marquants de l'année 2020.....	8
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	10
1)	Les bacs roulants.....	10
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	12
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV).....	12
4)	Les composteurs domestiques.....	14
C.	LA COLLECTE	15
1)	Données de cadrage 2010-2020.....	15
2)	La collecte des déchets provenant des ménages	16
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	27
4)	Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.....	27
D.	LE TRAITEMENT	29
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	30
F.	MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS	34
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	38
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	38
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	38
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	39
4)	La lutte contre l'errance animale.....	41
H.	Synthèse des indicateurs techniques 2003-2020.....	44
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	45
A.	Dépenses d'investissement du service	45
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	47
C.	Modalités de financement	47
III.	PERSPECTIVES.....	53
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS.....	56
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	63
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	67
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE	68
	ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2020 (base 100 en 2010).....	70

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Cependant, dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en a précisé les modalités. Cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement.

La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 du TCO. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par le TCO jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ».

En 2020, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2020 représentent 212 382 habitants (source INSEE population municipale).

2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- le développement des actions de réduction et de tri des déchets ;
- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...) ;
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants... ;
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des corbeilles urbaines et l'enlèvement des épaves automobiles.

Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale.

La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivis par la Direction de l'Innovation Territoriale.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis dans le cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat, revêtement inadapté, absent ou dégradé....) ;
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et de manière très exceptionnelle, les bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers.

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par trois prestataires privés, NICOLLIN OI, HCE et EOS.

De plus, le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée depuis mai 2018 par la SEM CYCLEA.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les

communes de Le Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,

- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

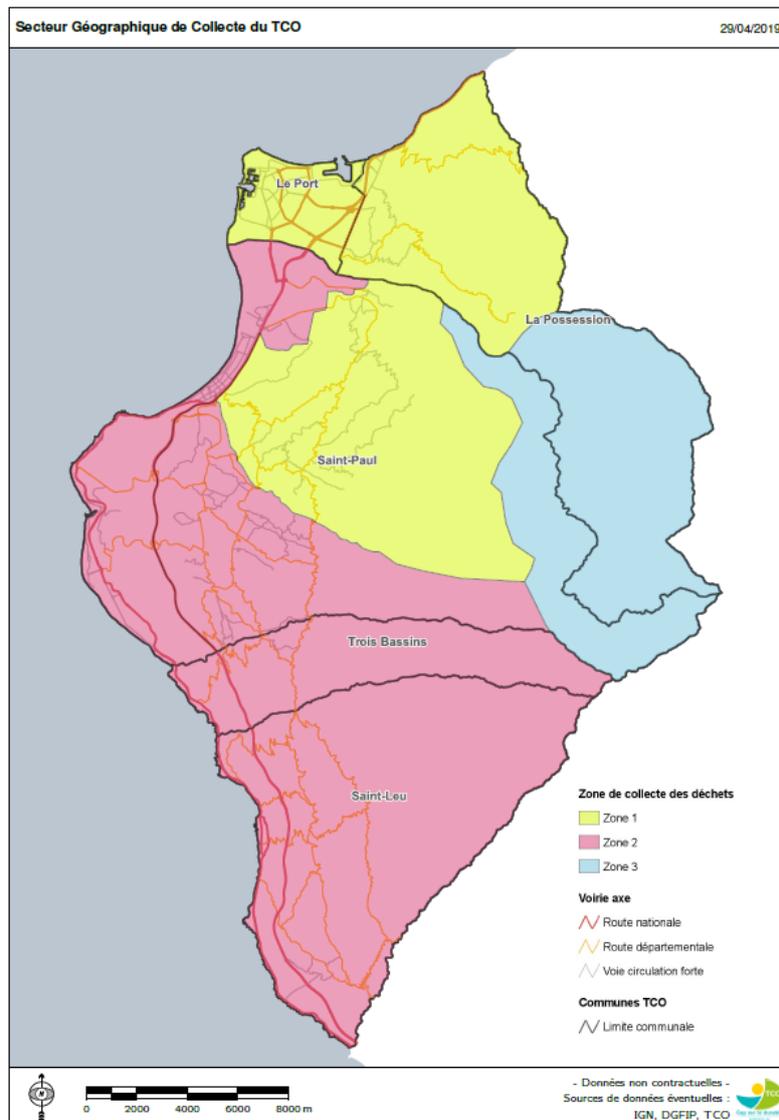
Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères résiduelles	2 fois par semaine en zones denses, touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles (collectifs) 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	2 fois par mois en été (décembre à avril) et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 2 fois par mois
Verre	Depuis novembre 2019 : Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation selon l'une des fréquences suivantes : 1 fois par semaine, 2 fois par mois ou 1 fois par mois

4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	OTTO
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	FCI et LRVF

Les collectes des déchets ménagers et assimilés (hors Mafate) sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :



La zone 3 correspondant au cirque de Mafate, est gérée de manière spécifique par le biais d'une convention entre le TCO, l'ONF et le Parc National.

Les marchés de collecte pour les déchets verts/encombrants de la zone 1 et les OMr, les Emballages Ménagers recyclables et le verre sur l'ensemble du territoire ont été relancés en 2020.

Les nouveaux marchés ont démarré le 1^{er} août 2020.

Les prestataires Nicollin OI et HCe ont été attributaires respectivement des nouveaux marchés de collecte des OMr, EMr et verre, et des déchets verts/encombrants.

Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services
Collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables ménagers	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF/Parc National
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	EOS
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	EOS
Collecte du verre et nettoyage autour des bornes	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI pour la collecte Cycléa en sous-traitance pour le nettoyage autour des bornes

Par ailleurs, l'exploitation des déchèteries et centres de propreté (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) a été renouvelée à la SEM Cycléa en septembre 2018. Le vidage des caissons a été attribué en décembre 2017 à l'entreprise Nicollin SAS et les prestations ont démarré mi-janvier 2018.

CYCLEA s'est également vu renouveler l'exploitation de la fourrière animale fin 2019 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en juin 2018.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société EOS en 2018, filiale de SUEZ. Suez était prestataire depuis 2012.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (anciennement assurée par NICOLLIN REUNION).

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée en début d'année 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA (transfert de sites et de la

gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 1er janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte depuis le 1er janvier 2018.

5) Faits marquants de l'année 2020

L'année 2020 a été marquée par les évènements suivants :

- La crise sanitaire liée à l'épidémie du Coronavirus qui a engendré un confinement de mi-mars à mi-mai 2020 ayant les impacts suivants :
 - o Maintien des collectes en porte-à-porte des déchets, du verre, des corbeilles de propreté urbaine et des dépôts sauvages malgré des restrictions concernant notamment les équipages ;
 - o Fermeture des déchèteries durant 4 semaines puis ouverture par étape avec adaptations des conditions d'accueil ;
 - o Fermeture au public de la fourrière animale et interruption de la campagne de stérilisation gratuite ;
 - o Arrêt puis reprise progressive de livraison de bacs et de composteurs ;
 - o Arrêt des actions de sensibilisation concernant la réduction et le tri des déchets puis reprise dans des conditions très restreintes après le confinement ;
 - o Report du déploiement de la Redevance Spéciale auprès des professionnels en raison des impacts économiques de la crise.
- L'épidémie de dengue qui s'est accentuée avec le maintien par le TCO des opérations de nettoyage de quartiers / vide fond de cour / collectes d'encombrants et de déchets verts renforcées avec le déploiement de moyens supplémentaires afin de contenir l'expansion de l'épidémie durant les mois de juillet/août dans le cadre du plan d'urgence social du TCO validé en juin 2020.
- La mission d'assistance pour l'élaboration d'une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets a démarré au second semestre 2019. Elle a permis l'établissement de scénarii et la définition des cahiers de charges des marchés de collecte des déchets ménagers dont l'échéance était fixée au 31 juillet 2020. La consultation des entreprises a été faite en décembre 2019 et la phase d'analyse et d'attribution a été faite entre janvier et mars 2020.
Au second semestre 2020, la phase d'élaboration du diagnostic a été initiée. Les éléments techniques ont été consolidés. Dans ce cadre, une étude téléphonique de satisfaction du service rendu concernant la prévention et la gestion des déchets a été menée auprès 1 000 foyers du TCO.
- Démarrage de l'actualisation du règlement de collecte et fixation d'un seuil pour la RS afin de préparer la mise en place de la brigade intercommunale ;
- Actualisation du règlement intérieur des déchèteries pour le mettre à jour les pratiques actuelles ;

- La signature de la charte avec VHU Réunion le 21 octobre 2020;
- Le déploiement de 17 BAV en métal pour leur expérimentation ;
- Le renouvellement de plusieurs marchés publics : marché de collectes des bacs en porte-à-porte (OMr et EMr), du verre sur l'ensemble du territoire, marché de collecte des déchets verts et des encombrants sur la zone nord du territoire

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance). En juillet 2019, le marché a été attribué à OTTO Environnement.

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale, les coloris des bacs diffèrent pour les professionnels (administrations, commerçants, artisans, associations, ...) :

- gris pour les ordures ménagères et assimilées,
- jaune (cuve jaune, couvercle jaune) pour les emballages recyclables.

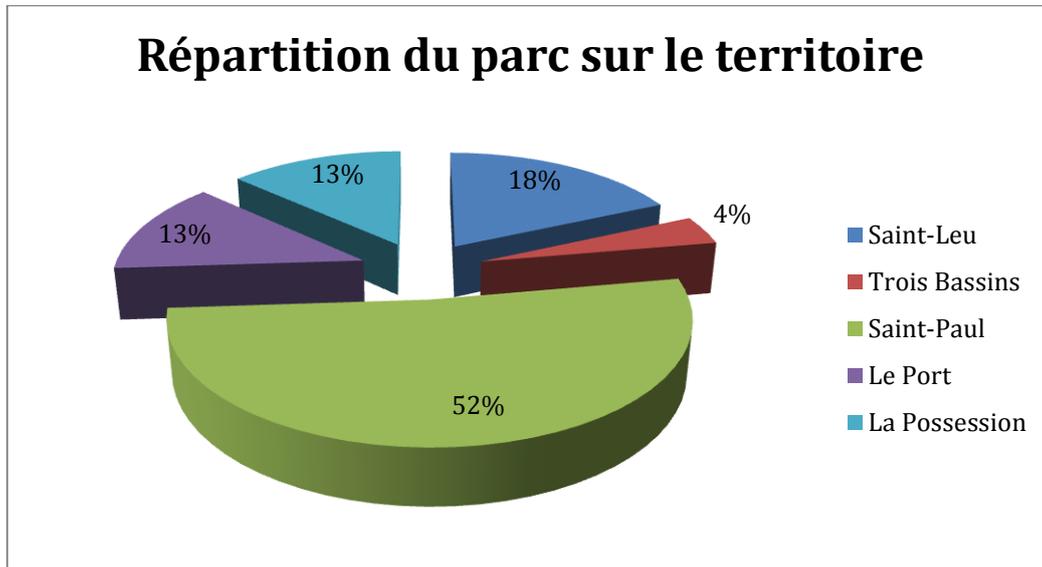
Fin 2020, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO est constitué de **202 729 unités**, dont 109 331 bacs d'ordures ménagères (54%) et 93 398 bacs d'emballages recyclables (46%).

Les bacs des professionnels, au nombre de 10 463 unités, représentent 5,16% en nombre de bacs du parc total, mais 8% en volume.

L'année 2020 présente une légère hausse du parc par rapport à l'année précédente (199 952 unités en 2019) :

- augmentation du parc en nombre de bac : +1,4%
- augmentation du parc en volume : +2,7%

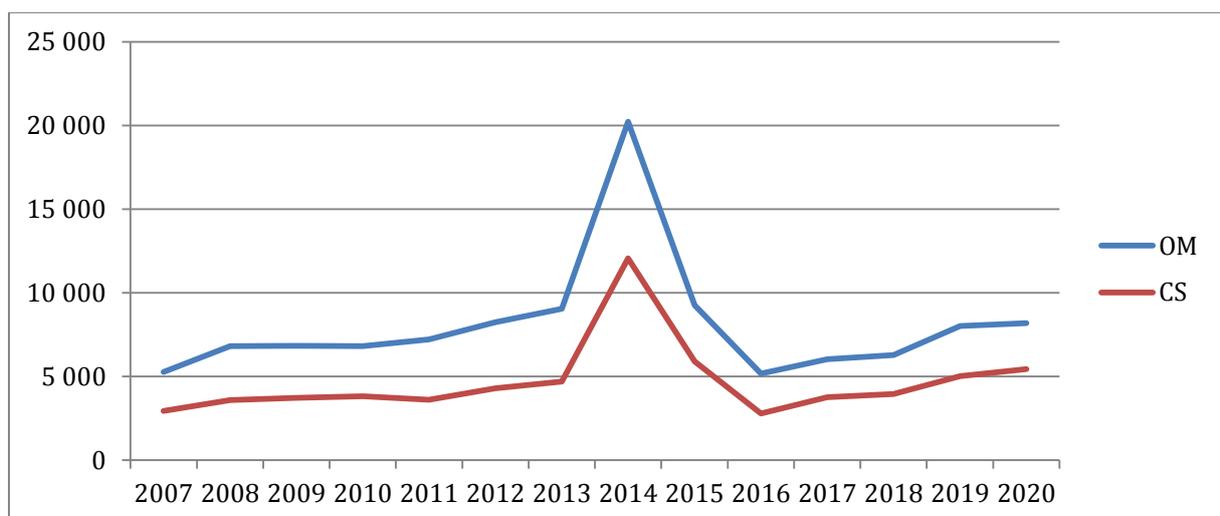
Le graphique ci-après explicite la répartition en nombre de bacs tous flux confondus par commune membre.



En 2020, 13 859 bacs roulants ont été livrés sur le Territoire de la Côte Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 8 349 bacs pour les Ordures Ménagères résiduelles (60% des fournitures) ;
- ✓ 5 510 bacs pour la Collecte Sélective (40% des fournitures).

Le nombre de livraisons de bacs en 2020 est sensiblement le même qu'en 2013 (13 747).



Malgré un confinement de mars à mai 2020, un service minimum a été mis en place pour répondre aux demandes urgentes. Après cette période, l'activité a repris avec

des contraintes liées au protocole sanitaire, et une crise sanitaire impactant l’approvisionnement des bacs par voie maritime. Toutefois, le service a été maintenu tout au long de l’année.

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes) est resté stable par rapport à 2019.

Ce taux représente 64% de l’ensemble des bacs livrés en 2020 contre 61% en 2019.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	Bacs d’occasion	
Nouvelle dotation	Remplacement		Total
4 771	8 876	212	13 859
34%	64%	2%	

Les réparations des bacs roulants (2 945 éléments réparés) présentent une diminution de 15,5% par rapport à l’année dernière (3 487 éléments réparés). La prestation de maintenance la plus effectuée est le remplacement du couvercle.

Les bacs hors service représentent 68% du taux de casse, contre 55% l’année dernière. Cela s’explique notamment, par l’apposition, depuis le milieu d’année, d’un autocollant (rubalise) par le collecteur sur les bacs nécessitant une réparation ou un remplacement, en invitant les usagers à contacter nos services à cet effet. Cette prescription a été intégrée par le TCO lors du renouvellement des marchés de collecte.

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation est assurée depuis le 30 décembre 2016 par la société MDOI. Avec la notification de ce marché, l’objectif fixé a été d’engager une programmation pluriannuelle de remplacement du mobilier dégradé.

En 2020, 370 Corbeilles de Propreté Urbaine ont été installées sur Le TCO (nouvelles poses et remplacements), soit + 15% par rapport à 2019 (323 CPU).

2020	SAINT-PAUL	SAINT-LEU	TROIS BASSINS	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
CPU DOUBLE	126	37	31	0	32	226
CPU SIMPLE	21	2	0	70	51	144
TOTAL CPU	147	39	31	70	83	370
TOTAL Cuves	273	76	62	70	115	596

Pour rappel, une corbeille peut disposer d’une cuve simple (ordures résiduelles) ou de deux cuves (une pour les ordures résiduelles, une pour les emballages).

3) Les bornes d’apport volontaire pour le verre (BAV)

En 2016, le TCO a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d’Amélioration de la Collecte

avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Le mouvement social des Gilets Jaunes avait également impacté ces équipements. En effet, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8% (-39 bornes).

Les dégradations de ces équipements ont perduré. Elles ont occasionné la destruction de 12 bornes en 2019 et 9 bornes en 2020. Au total, 17 bornes ont été retirées du parc (9 incendiées et 8 hors service).

En 2020, 23 nouvelles bornes ont été installées. 17 d'entre elles sont en métal afin d'expérimenter ce type de contenants vis-à-vis des actes de vandalisme notamment. Malgré ces nouvelles acquisitions, le parc de BAV se stabilise en 2020.

Fin 2020, 456 BAV étaient présentes sur le territoire (+ 0,67%).

	Nombre de bornes		Delta (nbre de bornes)	Ratio (Nbre d'habitants/borne)		Ecart par rapport à l'objectif (1/450)	Evolution du parc
	2019	2020		2019	2020		
La Possession	59	58	-1	559	569	-27 %	-2 %
Le Port	62	63	1	561	542	-20 %	2 %
Saint-Paul	226	226	0	467	462	-3 %	0 %
Trois-Bassins	26	28	2	274	255	43 %	7 %
Saint-Leu	77	81	4	438	415	8 %	5 %
TOTAL	450	456	6	476	466	-3 %	1 %

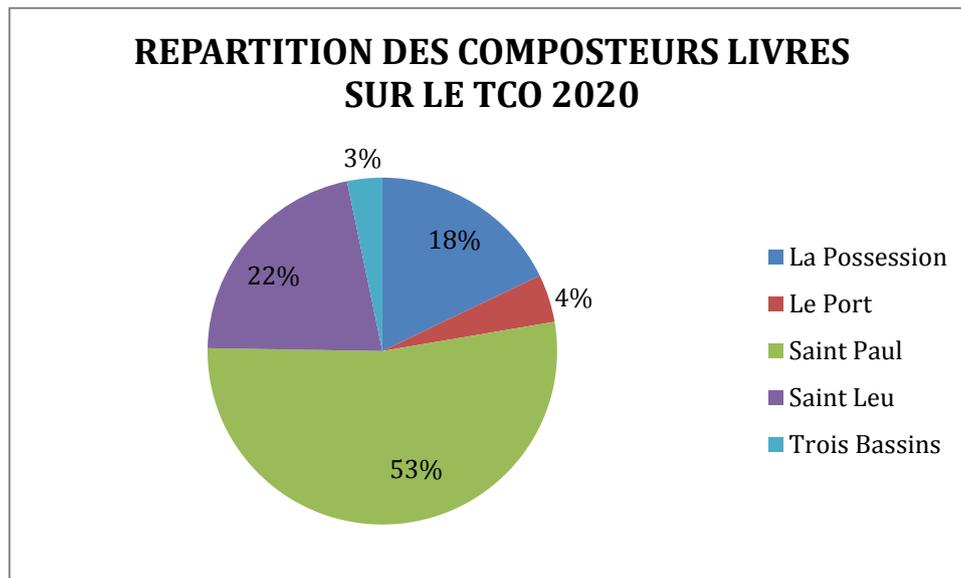
Le parc reste globalement bien dimensionné avec un léger dépassement du ratio national (450 hab/borne). Outre les dégradations enregistrées, la disparité de dotation est due également aux spécificités urbaines de chaque commune sur lesquelles les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus et ont un besoin d'équipement en bornes à verre inférieur au ratio national, en particulier à Trois Bassins. A contrario, ce ratio est plus élevé pour les communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

4) Les composteurs domestiques

Un nouveau marché a été attribué depuis juillet 2019 à deux nouveaux prestataires LRVP pour les bacs à compost en kit, et FCI pour les bacs à compost en monobloc et kit pédagogique pour les écoles.

Depuis fin décembre 2016, le TCO a décidé l'arrêt total des composteurs en bois car ils avaient une durée de vie trop limitée.

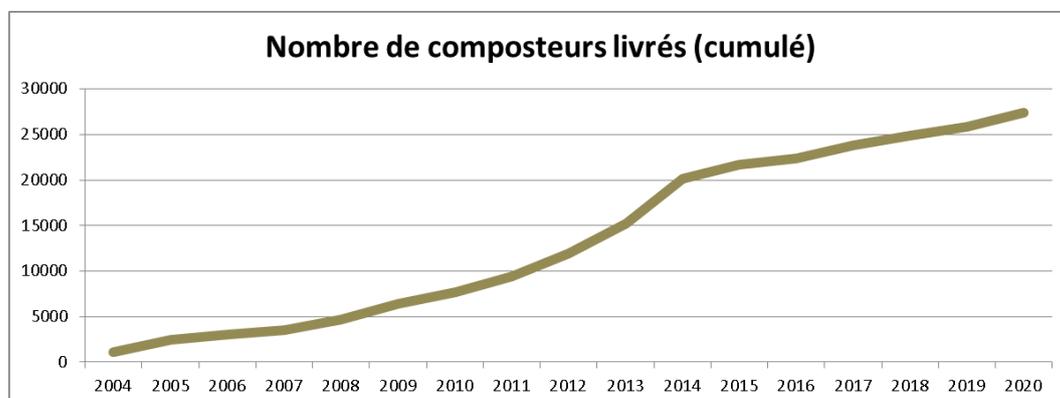
Le nombre de composteurs plastiques livrés sur le territoire en 2020 est de 1 480 avec 1 025 unités de petite taille (350L et 400L) et 455 unités de grande taille (750L et 900L) contre 1 020 en 2019, soit + 45%.



Le Territoire de la Côte Ouest compte 27499 bacs à compost soit une augmentation de 5.38%.

Ainsi, environ 2 885 tonnes de biodéchets seraient détournées chaque année. ,

La part de l'habitat pavillonnaire disposant d'un composteur est de 44%.



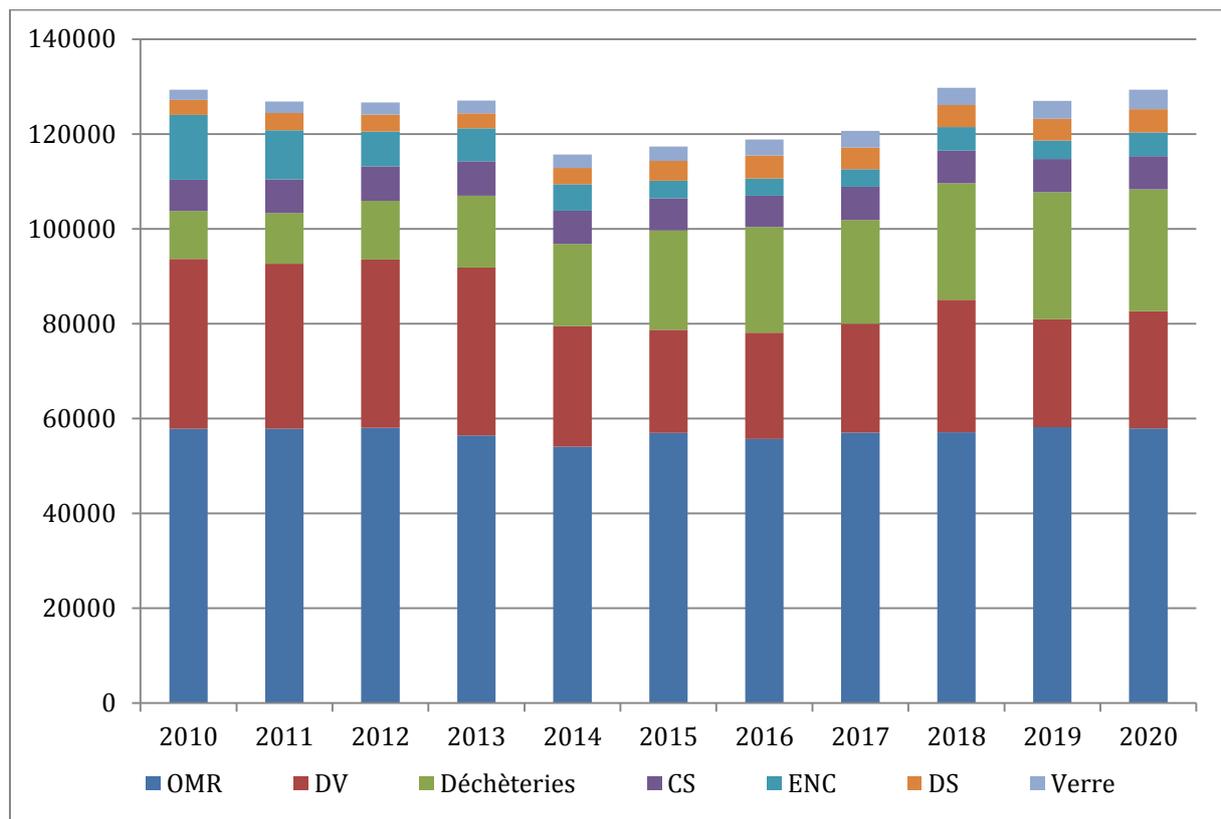
C. LA COLLECTE

1) Données de cadrage 2010-2020

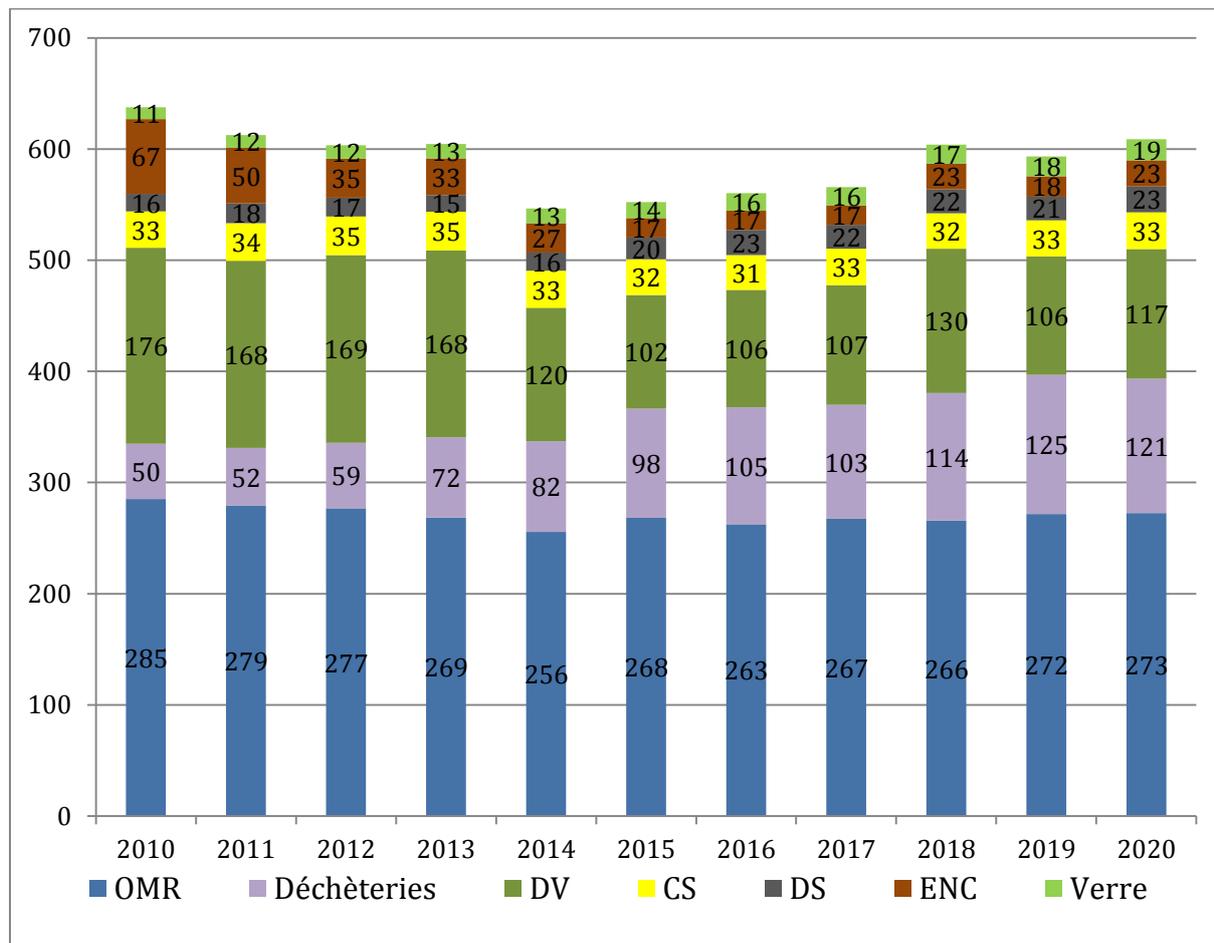
Depuis 2010,

- ⇒ -15% des tonnages collectés en porte à porte (98 980 T en 2020 contre 116 913 T en 2010) ;
- ⇒ + 142% des tonnages collectés par l'apport volontaire.
 Les tonnages ont plus que doublé avec 23% du total global de la production de déchets contre 9,5% en 2010;
- ⇒ Depuis les changements de fréquences en 2014, une baisse globale des tonnages avait été observée. En 2018, les quantités étaient de nouveau comparables à celles de 2010. En 2020, les tonnages (128 867 T) sont de nouveau proches de ceux de 2010 (129 180 T).

Evolution de la production de déchets collectés en tonne de 2010 à 2020



Evolution de la production de déchets en kg/an/hab de 2010 à 2020



Une baisse de -5% de la quantité totale de déchets produits entre 2010 et 2020 (637kg/hab à 605 kg/hab).

2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte pour les Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, les déchets verts et les encombrants. Ce principe est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès (voies étroites, fortes pentes, absence d'aires de retournement, absence de revêtement...), collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 13 déchèteries de l'agglomération, au niveau des points d'apport équipés de bornes spécifiques (enterrées ou aériennes). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

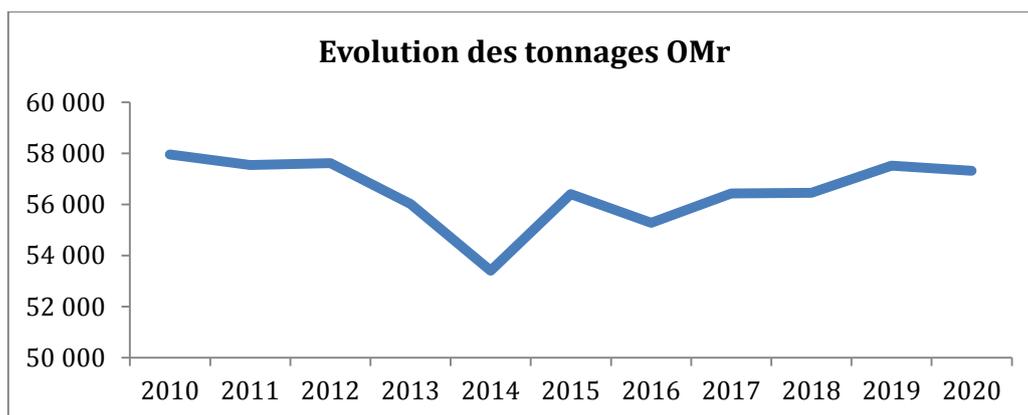
Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 34 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521	57 312
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	1 145	35	1 062	-209
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	2%	+0,57%	1,88%	-0,36%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264	269	270
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4	-1	5	1
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%	-0,38%	1,78%	0,32%



En 2020, les tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles ont faiblement diminué par rapport à 2019. La population municipale 2020 étant également plus faible que celle de 2019, le ratio de production des OMR est légèrement plus important (270 kg/hab en 2020 contre 269 kg en 2019).

Après la reprise de l'augmentation des OMr collectés depuis 2016, les tonnages se stabilisent sur les deux dernières années.

Les tonnages de 2020 atteignent sensiblement les mêmes quantités collectées en 2011.

Cependant, le ratio par habitant reste inférieur en 2020 soit -1,87% par rapport à 2011.

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304	224	205
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83	43	-80	-19
Variation (%)	16 %	-14%	7%	6%	6%	20, %	-18%	47%	16%	-26%	-8%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491	363	331
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134	77	-128	-32
Variation (%)	16 %	-14%	7%	6%	6%	20%	-18%	47%	18%	-26%	-10%

*estimation

Il est constaté une baisse des tonnages collectés en 2020 par rapport à l'année précédente. Cela peut s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire et la diminution du nombre de touristes extérieurs sur l'île.

▪ Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers

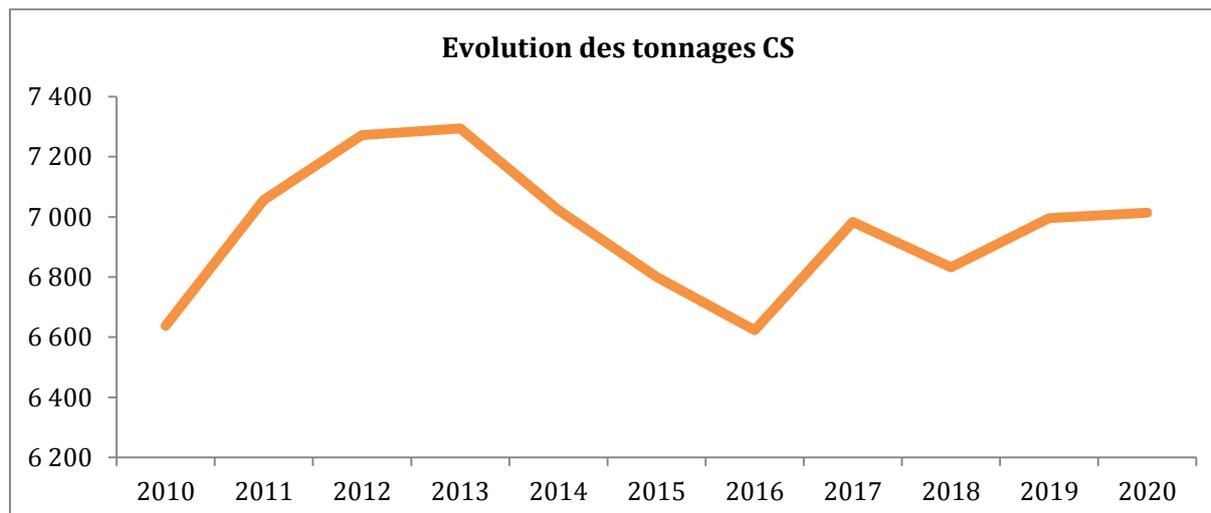
La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa, pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996	7 014
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360	-150	163	18
Variation (%)	7.04%	6.30%	3.03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%	-2,15%	2,38%	0,26%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32	33	33
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2	-1	1	0
Variation (%)	3,22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%	-3%	2%	0,08%



Suite à la baisse des tonnages enregistrés en 2018 dus aux mouvements sociaux et aux événements climatiques, les tonnages connaissent de nouveau une augmentation en 2019. En 2020, les tonnages se stabilisent.

Les quantités collectées en 2020 sont les plus importantes depuis 5 ans et atteignent celles de 2014.

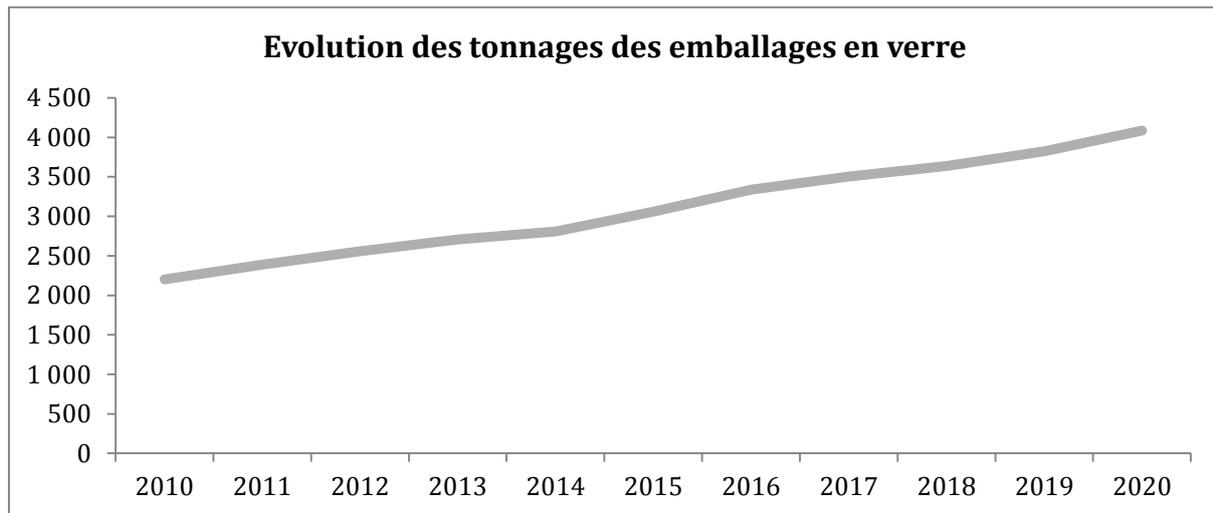
Le ratio par habitant reste cependant stable depuis 2014.

▪ Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 456 bornes sont réparties sur le territoire fin 2020.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824	4 087
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134	188	263
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%	3,83%	5,17%	6,88%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17,0	17,87	19,20
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1	0,58	0,87	1,33
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%	3,53%	5,11%	7,44%



Les tonnages collectés continuent à être en augmentation). Cela a été possible grâce à une réorganisation des fréquences de collecte des bornes en tenant compte des cadences de remplissage et du déploiement de 23 nouvelles bornes en 2020 (remplacement ou nouveau point d'apport volontaire).

En 2020, une opération d'évacuation du stock historique des emballages en verre de Mafate a été réalisée (21,97 T). La collecte des points d'apport volontaire s'élevait à 4 065 T pour 2020.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de près de 60% au ratio national (48 kg/hab/an). Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteilles de Dodo et Fisher). La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).

Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de deux camions grappin équipés de pince spécifique.

Suite aux dépôts récurrents autour des bornes à verre constatés fin 2018, un nettoyage a été intégré dans le marché de collecte. Cette prestation est assurée par Cycléa en sous-traitance de Nicollin OI.

▪ **Les collectes séparatives : les déchets végétaux**

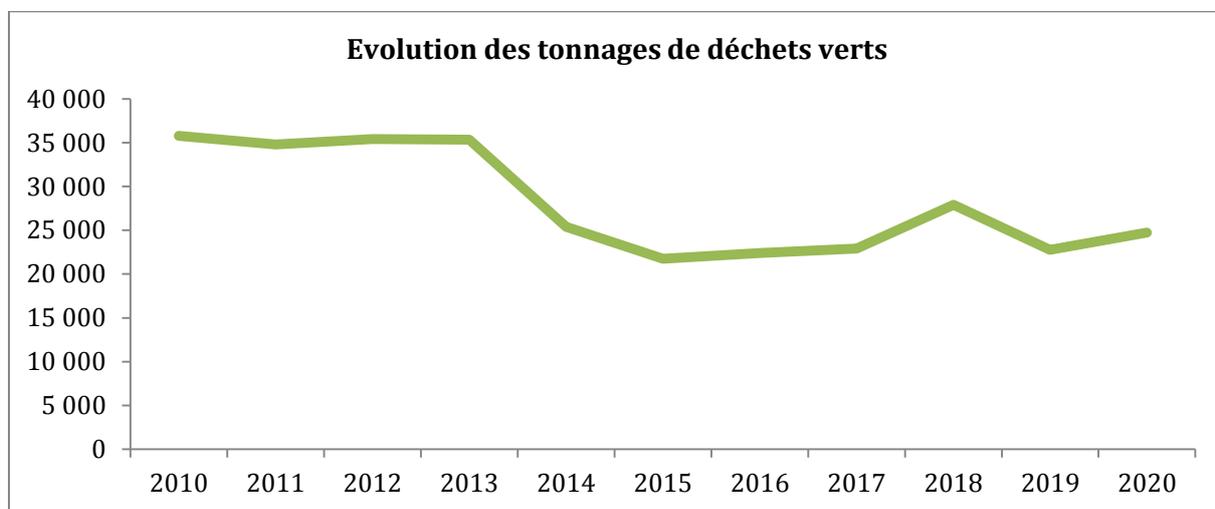
La collecte des déchets végétaux est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 20.

La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCe qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord) et EOS sur le reste du territoire (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu),

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769	24 750
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510	4 983	-5 146	1 981
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%	21,73%	-18,44%	8,70%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130	106	117
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2	23	-24	11
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,6	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%	21,50%	-18,46%	9,94%



Les événements climatiques enregistrés début 2018 avaient impacté les quantités de déchets verts collectés (tonnages les plus importants depuis les 5 dernières années).

Après une diminution enregistrée en 2019 par rapport à 2018, les tonnages connaissent une augmentation en 2020 et atteignent sensiblement ceux de 2014. Aucun événement climatique majeur n'a cependant été enregistré sur l'île en 2020. Un pic de production de déchets verts a été enregistré lors du confinement de mars et avril 2021 lié à l'épidémie du coronavirus. Cette augmentation pourrait être liée aux activités de jardinage et d'entretien des jardins/cours des particuliers réalisées lors de cette période.

▪ Les collectes séparatives : les encombrants

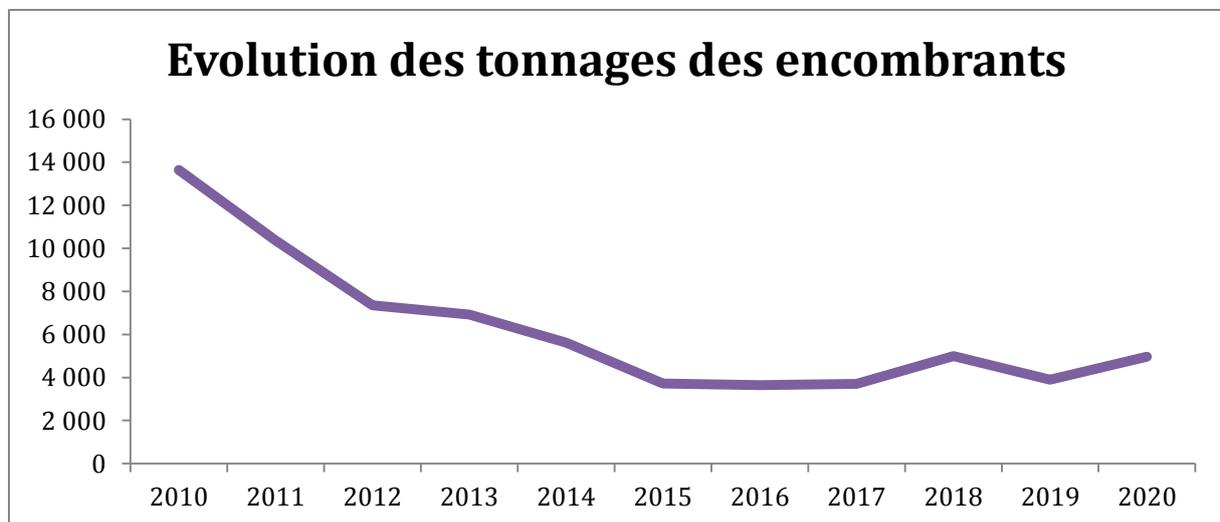
Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 2 fois par mois. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 20.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, gazinière, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892	4 972
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56	1 296	-1 108	1 080
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%	34,99%	-22,16%	27,75%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23	18	23
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0	6	-5	5
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%	35,29%	-21,74%	30,07%



Après une baisse en 2019, les tonnages collectés en 2020 atteignent ceux de 2018. Cette augmentation peut être liée aux différentes opérations vide fond de cour (30 actions en 2020) qui étaient, en majorité, réalisées le jour de la collecte des encombrants.

Un pic est observé au mois d'avril 2021 qui peut être lié aux activités de bricolage et nettoyage réalisé lors du confinement.

▪ L'apport volontaire en déchèterie

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent y déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchet confondu, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

- Les déchets non dangereux :
 - o Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
 - o Les cartons ;
 - o Les encombrants ;
 - o Les déchets verts ;
 - o Les métaux ;
 - o Les gravats ;
 - o Les textiles ;
- Les déchets dangereux :
 - o les huiles de vidange ;
 - o les batteries ;
 - o les Déchets d'Équipement Electrique et Electronique Ménagers ;
 - o les lampes et néons ;
 - o les piles et accumulateurs.

Face au constat de recrudescence de dépôts sauvages composés de placoplâtre sur le territoire, un caisson permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent
- Commune de Saint Paul : Etang
- Commune de Saint Paul : St-Gym/ Hermitage les Bains
- Commune de Saint Leu : Thénor et Pointe des Châteaux

Le TCO dispose de 13 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est effectué par Nicollin SAS et son sous-traitant Nicollin OI.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
Saint Paul	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Saint-Leu	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

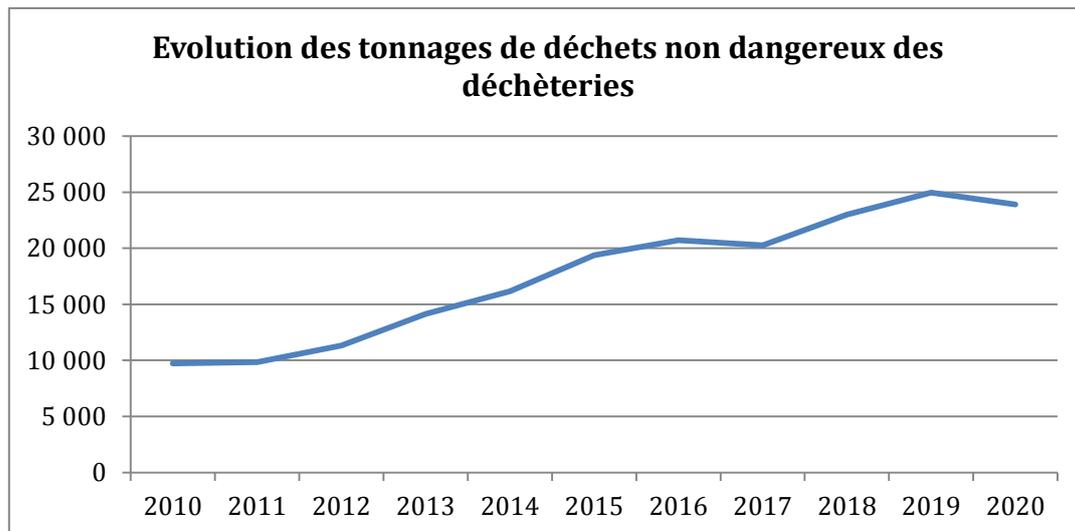
A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter la déchèterie de Dos d'Ane, inaugurée en juin 2018 et ouverte de manière hebdomadaire la journée du samedi et le mercredi matin. De même, une déchèterie mobile a été instaurée en mars 2019 sur le Plate avec une ouverture un samedi par mois.

Le tonnage global tout déchet confondu collecté en déchèterie en 2020 s'élève à 25 799 tonnes (contre 26 990 tonnes en 2019, -4,4%), réparti comme suit :

- 24 040 Tonnes de déchets non Dangereux (25 130 tonnes en 2019)
- 1 759 Tonnes de déchets Dangereux (1 860 tonnes en 2019)

Evolution des tonnages collectés déchets non dangereux (hors textiles) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 961	23 901
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444	+2 734	+1 966	-1060
Variation (%)	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6,9%	-2,14%	+ 13 %	+ 9%	-4,2%
kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106	117	113
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3	+ 11	+11	-4
Variation (%)	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	3,8%	-2,72%	+11,6 %	+10%	-3%



Evolution des tonnages collectés de déchets dangereux

- Batterie, Huiles, piles, lampes, néons.

	Batteries	Huile	Piles	Lampes	Néons	TOTAL
Total 2020	195	46,42	7,14	1,64	3,35	253,55
Total 2019	195	48,22	8,04	1,29	2,99	255,54
Total 2018	118	27	5,9	NC	NC	NC
Total 2017	169	NC	4,95	NC	NC	NC
Total 2016	135	52,65	6,266	NC	NC	NC
Total 2015	130	39,87	6,625	NC	NC	NC
Total 2014			4,86	NC	NC	NC
Delta 2020/2019	0%	-3,7%	-11%	+27%	+12%	-0.8%

- DEEE – Déchets d'équipement Electrique et Electronique) :

Déchèteries (DEEE)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3	530,61	571,71	534,31
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3	401,27	455,67	428,8
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6	66,80	103,12	87,34
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3	462,41	474,10	454,76
Total DEEE (T)	1 178	1 367	1 356	1451,5	1 461,09	1 604,6	1505,21
Variation (tonnes)		189,1	-11	95	+ 9,59	143,01	-99,32
Variation (%)		16%	-1%	7,02%	+ 0,7 %	+ 10%	-6%
kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6,74	7,5	7,1
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409	0,064	0,76	-0,5
Variation (%)		15,44%	-0,58%	6,39%	0,7 %	+11%	-6,7%

- Total déchets dangereux

	2019	2020
Tonnages DEEE+ autres déchets dangereux	1860,14	1758,76
Variation (tonnes)		101,38
Variation en %		-5,4%
Kg/hab	8,7	8,3

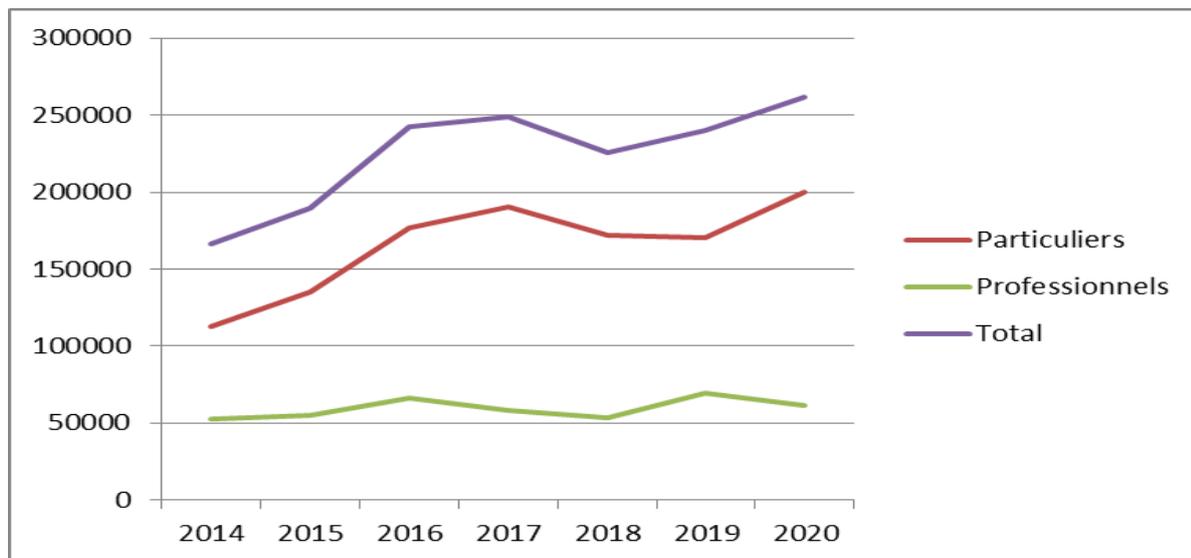
Pour rappel, le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs – REP et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ils ne devraient

donc plus être collectés par le TCO sur le territoire. Néanmoins, au vu du nombre de DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le TCO collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages.

L'utilisateur participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèterie s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation. Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	170 451	200 111	+17%
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	69 327	61 677	-11%
Total	166 010	189 826	242 527	248 772	225 656	239 778	261 788	+9%



La fiabilisation de cette donnée est un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire CYCLEA.

Conclusion : on constate une faible diminution des tonnages collectés (sauf pour les flux gravats et placo) bien que le nombre d'apports ait augmenté et ce malgré le contexte épidémique qui a engendré la fermeture des équipements au public pendant 4 à 5 semaines (pour les professionnels, la fermeture n'a duré que 4 semaines). Cette baisse du tonnage pourrait être corroborée par la baisse des apports des professionnels.

3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). Le TCO a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale,
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs et des établissements scolaires sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (4 675 T sur un total de 57 312 T, soit 8%).

4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements et de casques comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01 août 2014, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30 (hors rattrapage de jour férié).

Dégradations des voies :

En 2020, les remises en état des accotements des voiries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2020 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie).

D. LE TRAITEMENT

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants:

- Ordures ménagères résiduelles :
 - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit (Le Port) vers l'ISDND d'ILEVA

- Déchets végétaux :
 - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
 - Au Port : valorisation par du compostage
 - A Saint-Leu et Saint-Paul : broyage

- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
 - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,

 - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets sera intégré dans le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets 2020 produit par ILEVA.

E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

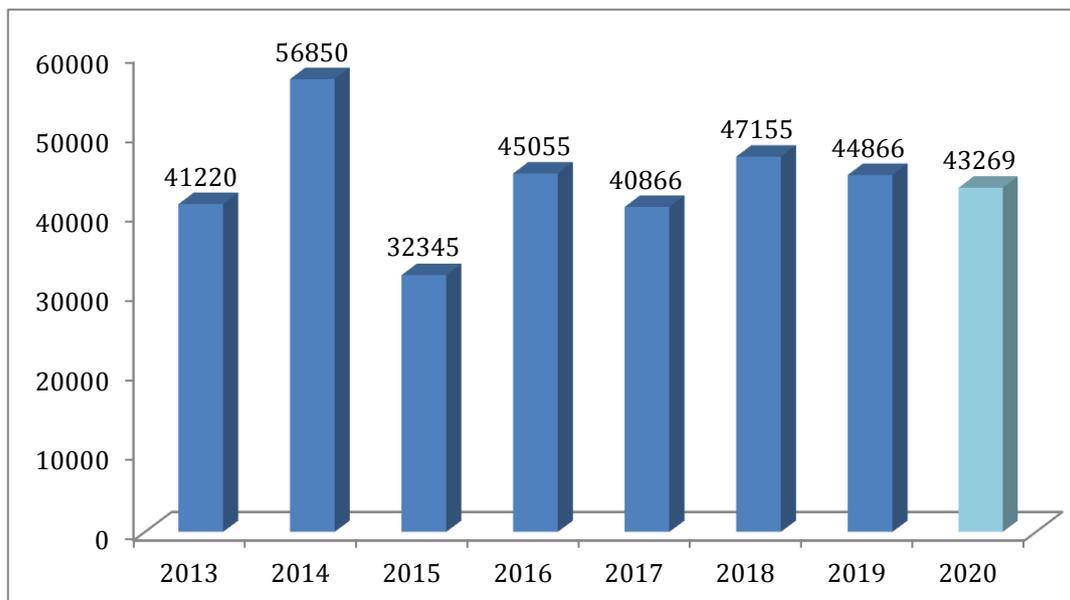
Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (workflow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

- **Nombre d'enregistrements : 43 269(- 3,5% / 2019)**

Évolution des enregistrements au Numéro Vert



Lors du confinement lié à la COVID 19, la continuité de service a été assurée grâce à la mise en place du télétravail pour le numéro vert.

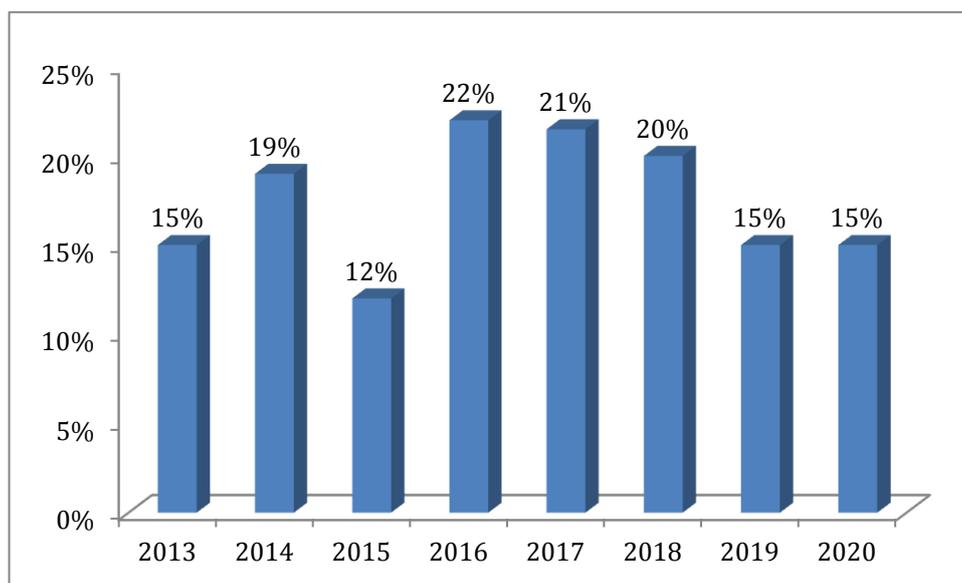
En ce qui concerne les demandes, la thématique la plus impactée reste la fourniture et la maintenance des bacs roulants (11 260 appels). La demande de fourniture de bacs pour les particuliers et les professionnels a représenté 8 251 demandes en 2020, soit 4% d'augmentation des demandes comparé à 2019.

- **Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations :**

- Les réclamations : 3 998 dont 3 772 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes
- Les relances : 2 722 dont 621 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes

Soit, un taux de relances / réclamations de 15% en 2020 stable par rapport à 2019.

Evolution du taux de relances et réclamations



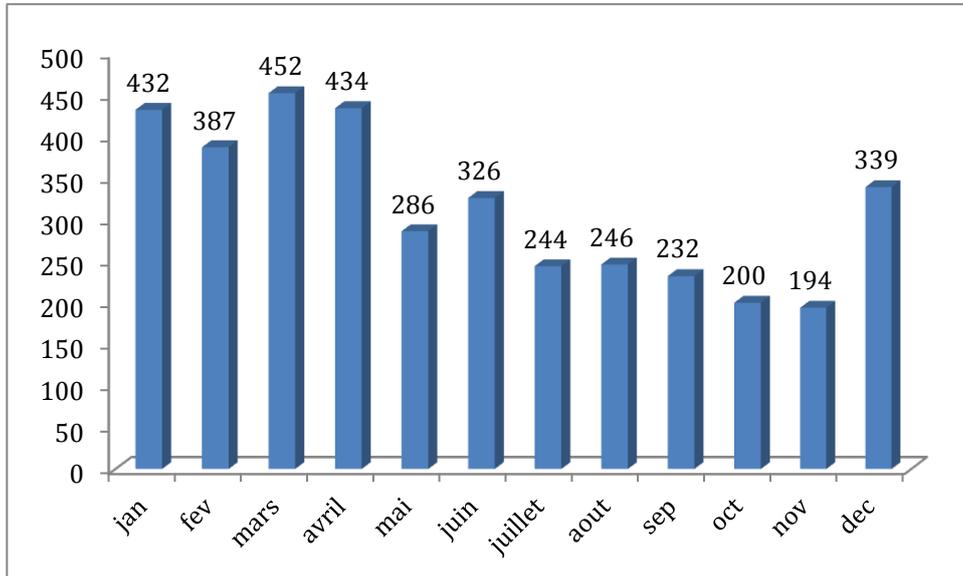
Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

En 2020, 3 772 dysfonctionnements de collecte ont été enregistrés auprès du Numéro Vert, soit une baisse de 8,7 % par rapport à 2019.

Plus généralement, il est à noter une diminution de 13% des réclamations/relances liées aux dysfonctionnements de collecte en 2020 (4 393 appels) par rapport à 2019 (5 051 appels) malgré le démarrage de nouveaux marchés de collectes en août 2020 et la période de confinement.

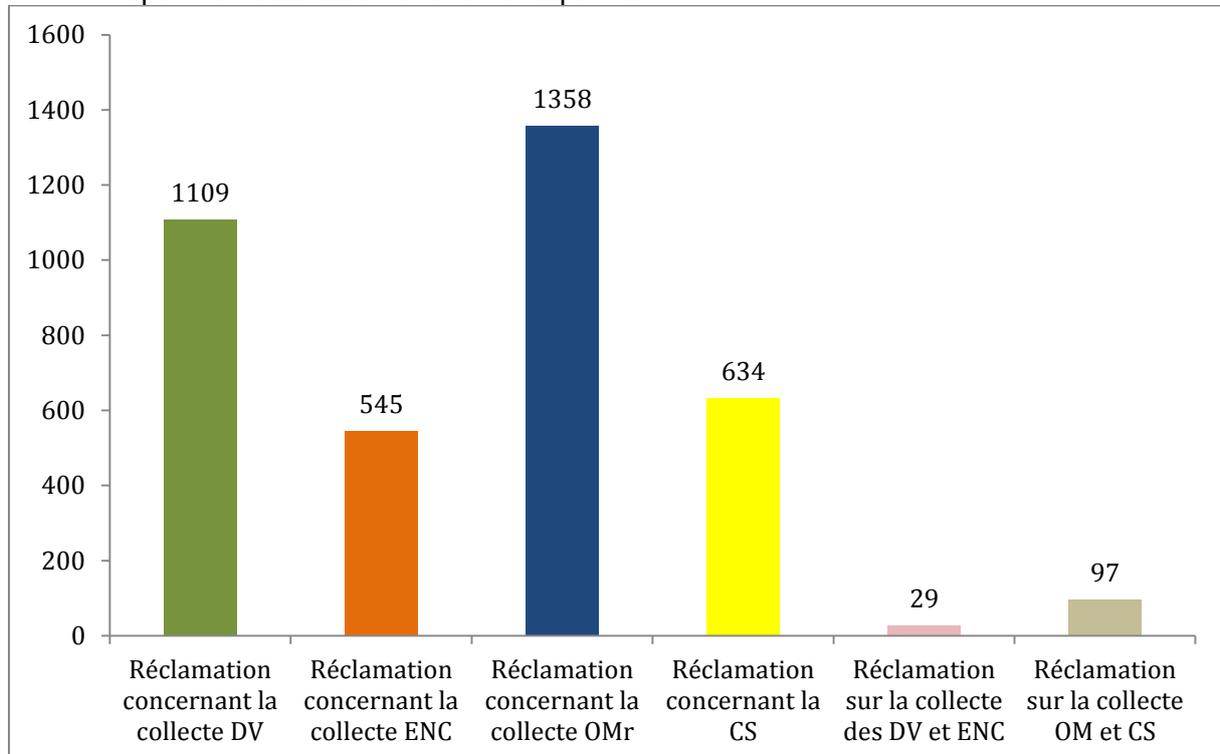
En effet, le confinement a été propice à une augmentation des réclamations/relances concernant les dysfonctionnements de collectes liés notamment aux volumes de déchets verts et d'encombrants présentés par les ménages ayant impacté les temps de collecte. Les mois de mars et avril 2020 ont enregistré 1 973 réclamations/relances, soit 45% du nombre total de l'année d'appels de réclamations/relances liées aux collectes.

Evolution des signalements de dysfonctionnement de collecte -2020



La moyenne mensuelle 2020 des réclamations est de 314 contre une moyenne mensuel de 344 réclamations de collecte en 2019.

Répartition des réclamations 2020 par flux



Les signalements de dysfonctionnements de collecte pour les ordures ménagères et les emballages recyclables ménagers continuent à diminuer (- 11%). Il est également à noter une diminution des signalements de dysfonctionnements de collecte concernant les déchets végétaux et encombrants de 7 % par rapport à 2019.

	LA POSSESSION	LE PORT	SAINT PAUL	SAINT LEU	TROIS BASSINS
Réclamation concernant la collecte des ordures ménagères	10%	12%	57%	17%	4%
Réclamation concernant la collecte sélective	16%	7%	54%	18%	4%
Réclamation sur la collecte des ordures ména. et la collecte sélective	6%	15%	58%	20%	1%
Réclamation concernant la collecte des DV	14%	8%	52%	25%	2%
Réclamation concernant la collecte des déchets ENC	8%	7%	48%	31%	7%
Réclamation concernant la collecte des déchets ENC/DV	14%	7%	45%	31%	3%
TOTAL _ Répartition par commune	12%	9%	54%	21%	4%

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, les communes de Saint Paul et Saint Leu restent les plus concernées sur les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchets verts et encombrants).

F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale):

- Le marché de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants)
- Le marché de médiation et veille environnementale, géré par la direction environnement (52 médiateurs et encadrants).

Au total : 44 médiateurs, 7 encadrants, et 1 analyste/évaluatrice en poste depuis fin 2018, soit 1 médiateur pour 4 827 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations au TCO sur l'état des dépôts sauvages, des bornes à verre, des trous occasionnés par les collectes, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements, des épaves, des dysfonctionnements de collecte...

67 765 recensements ont été remontés en 2020, soit -18% par rapport à 2019. Cette baisse peut s'expliquer par la période de confinement pendant laquelle les mesures sanitaires ont impacté cette activité (activité réduite durant 2 mois).

=> Pôle communication de proximité, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie

Les médiateurs interviennent auprès des usagers à leur demande (numéro vert) ou suite à des difficultés de collecte. 23 596 foyers ont ainsi été rencontrés en 2020, soit une diminution de 39% des interventions par rapport à l'année précédente (hors calendriers distribués).

Cette baisse peut également s'expliquer par la période de confinement pendant laquelle les mesures sanitaires ont impacté cette activité.

Les médiateurs réalisent également des communications/sensibilisations relatives à des actions en cours dans les quartiers (opérations vide fond de cour, déchèteries en fête, calendriers de collecte...) ou dans le cadre des projets de secteur (déchets et errance).

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public. Près de 9 000 personnes (dont 4300 élèves) ont été sensibilisées aux thématiques en lien avec la compétence environnement du

TCO en 2020 (gestion déchets, dépôts sauvages, réduction déchets, errance animale) sur près de 380 évènements.

2. La prévention des déchets

PLPDMA

Le TCO, en tant qu'EPCI ayant pour compétence la collecte, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La collectivité a été force de proposition auprès des EPCI membres du syndicat mixte de traitement de déchets, ILEVA, afin de mutualiser l'élaboration de ce programme. L'objectif est de prioriser les actions et mutualiser la communication afin d'améliorer l'efficacité des actions sur l'ensemble du territoire Sud et Ouest de la Réunion afin d'être en cohérence avec le déploiement des futurs outils de traitement. Ileva a lancé un marché d'accompagnement à l'élaboration du PLPDMA en 2020. Le PLPDMA sera élaboré durant l'année 2021.

LA MATIERE ORGANIQUE

Diagnostic au gaspillage alimentaire en restauration scolaire

- Finalisation de la formation d'une équipe de 7 médiateurs de Cycléa pour réaliser des diagnostics pour le compte des communes.
- 10 établissements scolaires test diagnostiqués (22 mesures) en partenariat avec quatre communes durant la phase de formation.
- Des résultats de pesée qui montrent une marge de progression importante avec une moyenne de 35% des déchets jetés à la poubelle.

Promotion du compostage

En 2020, ce sont :

- Plus de 900 personnes sensibilisées par le pôle évènementiel.
- 120 personnes ayant participé aux ateliers compostage d'une demi-journée.
- 1460 composteurs livrés en 2020 dont 30 pour des établissements scolaires, résidences, crèches ou associations.
- 2 nouveaux sites de compostage collectif.
- Finalisation de la formation « guide composteurs » initié en 2019 pour 5 médiateurs de Cycléa dans l'optique d'accompagner les usagers dans leur pratique de compostage à domicile.

L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques

A cause de la crise sanitaire, le TCO a décidé de prolonger la durée de l'appel à projets Lékol'O 2019-2020 à l'année scolaire 2020-2021.

Un blog dédié avec un espace ressources pour les enseignants et le partage des actions menées sur les projets.

L'appel à projets en chiffre

Commune	Nb de projets	Nb élèves	Budget alloué
La Possession	7	829	6 632 €
Le Port	14	1801	14 408 €
Saint-Leu	15	1800	14 400 €
Saint-Paul	25	3731	29 848 €
Trois-Bassins	4	203	1 624 €
Total général	65	8364	66 912 €

LES ENCOMBRANTS

Les Trokalis

- 6 100 personnes ont fréquenté les Trokalis.
- 10 700 objets récupérés par les usagers
- Environ 5,3 tonnes de déchets détournés.

Les Trokalis ont été réaménagés durant l'année 2019 avec du mobilier en bois de palettes dans le but d'améliorer leur esthétique globale et améliorer l'état de rangement. De nouveaux outils de communication ont été produits et le règlement actualisé.

Malgré cela, les performances du Trokali se dégradent considérablement depuis 2016 (65t pour 24 000 visiteurs à l'époque). Un travail sera entrepris avec le gestionnaire (CYCLEA) pour sensibiliser de nouveau les agents de déchèterie à une meilleure information du public sur cet outil et à une meilleure mise en valeur des objets (sous peine de pénalités).

Recyclerie

Le TCO a soutenu à hauteur de 18 500€ le développement de la recyclerie de l'Association des Solidaires de l'Economie Sociale (ASES) sur la Possession. La recyclerie a été achevée en 2020 et les activités ont démarré. La structure répond aux demandes des usagers et disposent d'une page Facebook ainsi que d'un site internet.

Environ 20 T d'objets ont été récupérés par l'association en 2020.

3. Développer les performances de tri des emballages

6 600 usagers ont été sensibilisés au tri soit une baisse de 50% par rapport à 2019 principalement dû à la crise COVID 19 qui a restreint les possibilités de contact avec la population (communication porte à porte, interventions dans les écoles et stands évènementiels).

Il est à noter la définition en 2020 de nouvelles initiatives afin d'accentuer les performances de tri des déchets :

- L'établissement d'un projet pour des opérations d'enquête en habitat collectif qui se caractérise par une faiblesse en tri des déchets. Il s'agit de faire un état des lieux des connaissances, habitudes et pratiques des résidents en immeubles. Pour sa mise en œuvre en 2021 ce projet connaîtra une phase

expérimentale sur une des communes du TCO présentant un fort taux d'habitat collectif.

- La relance de la réflexion en collaboration avec ILEVA et les prestataires pour des actions ciblées quant à l'information et la médiation sur des circuits et secteurs de la collecte en défaut de tri. Les premières interventions seront lancées en 2021.
- La définition d'un Plan d'Actions Territorial (PAT) en partenariat avec CITEO qui va permettre le déploiement en densification et en expérimentation de plus de 180 bornes sur la période de 2021-2023.

Les tonnages collectés en bac jaune ont légèrement diminué (-1%) avec cependant une qualité du tri qui s'est nettement dégradée (41% de refus contre 34% en 2019). Cela peut s'expliquer par la crise COVID 19 et la période de confinement qui ont modifié les habitudes des usagers. A noter aussi que la distribution d'imprimés publicitaires a été interrompue pendant la période de confinement, ce qui a diminué la part de papiers mis en bac jaune. Par ailleurs, la collecte du verre est toujours en augmentation.

	2016	2017	2018	2019	2020
tonnages collecte sélective bac jaunes triés* (données ILEVA)	7 009	7 180	7 208	7 398	7 307
Refus de tri (données ILEVA)	1 993	2 224	2 848	2 517	2 996
Taux de valorisation collecte sélective	72%	69%	60%	66%	59%
papier	2 724	2 620	2 135	2 332	1 769
Plastique (PET clair et coloré, PEHD)	666	707	560	523	602
métal	205	206	166	221	238
carton	1 559	1 491	1 494	1 673	1 976
verre	3 370	3 502	3 675	3 837	4 097
Total tonnages valorisés*	8 524	8 525	8 030	8 586	8 682

*les tonnages triés intègrent les tonnages de certaines prestations occasionnelles, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective du chapitre collecte qui ne concernent que celles effectuées en porte à porte.

*les tonnages valorisés intègrent les tonnages de verre en apport volontaire ainsi que ceux des cartons issus des déchèteries et du tri des encombrants, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective issue du bac jaune.

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017. Elle est désormais effectuée par CYCLEA.

En 2020, les quantités de déchets ainsi collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont **diminué de 8%**, passant de 411 en 2019 à 379 tonnes en 2020. Cette baisse peut s'expliquer par la période de confinement de deux mois pendant lesquels les lieux publics sur lesquels la majorité des corbeilles sont installées, étaient interdits au public.

Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, l'ensemble des déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

L'association Véhicules Hors d'Usage de La Réunion (VHU Réunion) regroupe l'ensemble des concessionnaires importateurs automobiles du Département. Elle a pour objet la collecte et le traitement des Véhicules Hors d'Usages abandonnés et met en œuvre les moyens pour répondre aux obligations réglementaires du :

- Décret n°2017-675 du 28 avril 2017 relatif à la gestion des VHU ;
- Arrêté n°2017-675 du 28 avril 2017 définissant le contenu et les modalités du plan d'actions des producteurs automobiles.

Ce plan d'actions prévoit la prise en charge financière de l'ensemble des dépenses inhérentes à la collecte et au transport des VHU vers un centre agréé, dès lors que leur valeur marchande est négative ou nulle.

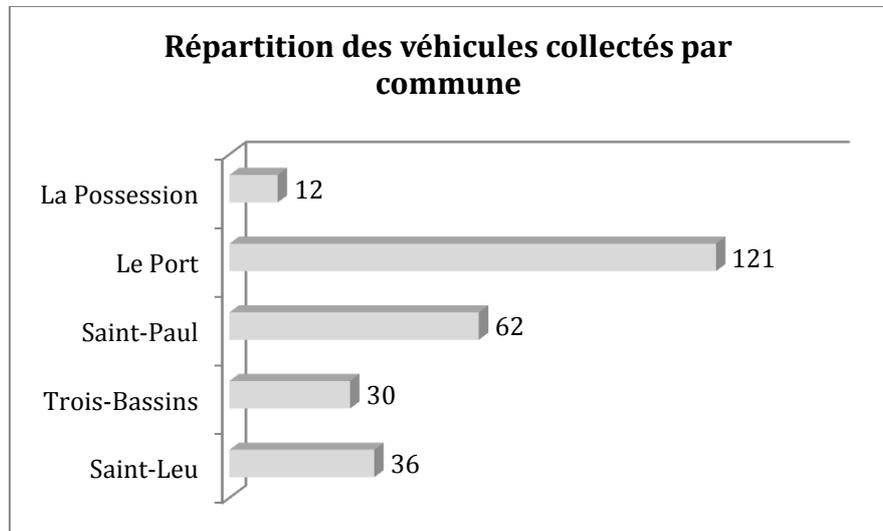
Avant la constitution de VHU Réunion, le TCO assurait les retraits des épaves et des Véhicules Hors d'Usage abandonnés pour ses communes membres par le biais d'un prestataire après enquête administrative des polices municipales. Le coût des enlèvements était alors supporté par le TCO.

Au cours de l'année 2020, les cinq communes membres ont conventionné avec VHU Réunion. Les enlèvements sur la voie publique des VHU abandonnés d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T sont réalisés gratuitement par VHU Réunion en lien direct avec les polices municipales.

Le TCO continue à assurer les enlèvements des véhicules de plus de 3,5T et des deux roues après enquêtes et autorisation des polices municipales.

Le 21 octobre 2020, le TCO a également signé une charte avec l'association VHU Réunion.

Au cours de l'année 2020, dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société T2A, le TCO a procédé à l'enlèvement de 261 épaves ou véhicules hors d'usage contre 336 en 2019, soit une diminution de 22%.



3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. EOS (filiale de SUEZ) est le nouvel attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique dans le contexte épidémique lié à la dengue, le TCO a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce même en temps de pluie.

Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels :
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste,
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste,
 - 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste,
 - 1 camion ampli roll 7,5 tonnes en simple poste,
 - 1 camion BOM 14 tonnes (4x4),
 - 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

Les tonnages collectés :

Tonnage total collecté en Dépôts Sauvages _ 2020						
	Le Port	Possession	St Paul	St Leu	Trois Bassins	Total
Encombrants	1278	663	1607	616	157	4321
Déchets verts	39	178	254	83	9	562
OMr	0	0	84,64	0,14	0	85
Total	1316	841	1946	699	166	4968
Ratio (kg/hab)	39	25	19	21	23	23

	DV	ENC	OMr	Total
2019	583	3975	11	4569
2020	562	4321	85	4968
Delta 2020/ 2019	-3,56 %	8,70 %	662,41 %	8,73 %

Au cours de l'année 2020, 4 968 tonnes de déchets ont été collectées en encombrants, déchets verts et Ordures Ménagères résiduelles, contre 4 569 tonnes en 2019. Ainsi, les quantités collectées en **dépôts sauvages ont fortement augmenté (+9%)**.

Cette augmentation est, notamment, due au déploiement d'opérations « vide fond de cour » en lien avec les communes dans le cadre de la lutte anti-vectorielle dans le contexte épidémique de dengue sur les communes de Le Port, Saint Paul et Trois Bassins.

En 2020, la commune de Saint Leu a également mené une opération de lutte contre les dépôts sauvages suivie d'embellissements et de sensibilisations des riverains nécessitant, notamment, l'intervention des moyens de collecte des dépôts sauvages.

En effet, durant l'année 2020, 30 opérations se sont déroulées à l'échelle des quartiers du TCO :

Commune	Quartiers	Période 2020
Le Port	ZAC/ZUP	Octobre
	ZUP/SEDRE/Magellan/Cité Maloya	Décembre
Saint Paul	Totalité des quartiers de la commune	Octobre-novembre
Trois Bassins	Totalité des quartiers de la commune	Décembre
Saint Leu	Totalité des quartiers de la commune	Novembre-décembre

Il est à noter que les pneus collectés par les moyens des dépôts sauvages représentent 520 kilos en 2020.

11 808 Déchets Electriques et Electroniques (D3E) ont également été collectés sur l'année par ces moyens.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été optimisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés devraient rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. Le TCO doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans le cadre du marché mis en œuvre courant 2018, il est désormais possible de connaître précisément le nombre de dépôts recensés, leur localisation et si ces derniers ont été collectés. **Sur l'exercice 2020, 23 185 dépôts sauvages** ont été collectés par le TCO suite aux différents recensements/remontées réalisés (terrain, médiateurs, administrés, communes...). A raison de 250 jours travaillés, cela représente environ une centaine de dépôts collectés chaque jour.

La pose de panneaux indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les amendes encourues, couplée à des actions de sensibilisation des habitants du secteur concerné est également réalisée. En 2020, 88 panneaux ont été déployés sur le territoire (85 en 2019).

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police municipale en collaboration avec les services environnement des communes et les services du TCO.

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques (hors voies rapides).

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

Le site de Cambaie permet désormais d'accueillir 41 chiens contre 26 anciennement et 14 chats contre 8. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prolongé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont récupérés par le service d'équarrissage.

	Captures	
	Chiens	Chats
La Possession	119	44
Le Port	192	43
Saint-Paul	701	206
Trois Bassins	104	13
Saint-Leu	193	63
s/total 2020	1309	369
s/total 2019	1678	394
Delta	-22%	-6%
Total 2020	1678	
Total 2019	2 072	
Delta	-19%	

	Ramassages cadavres sur les voies publiques et à domicile	
	Chiens	Chats
La Possession	130	124
Le Port	234	294
Saint-Paul	748	522
Trois Bassins	63	35
Saint-Leu	210	172
s/total 2020	1385	1147
s/total 2019	1508	1172
Delta	-8.2%	-2.1%
Total 2020	2532	
Total 2019	2 680	
Delta	-5,5%	

En 2020, on observe **une baisse générale de l'activité de la fourrière principalement due à la période de confinement pendant laquelle la fourrière a été fermée au public et le service réduit pour limiter les contacts (notamment les interventions à domicile).**

Parmi ces captures,

- 1 873 euthanasies ont été réalisées dont 1421 chiens et 452 chats (-4% par rapport à 2019)
- 32 restitutions propriétaires soit 2% des captures
- 15 adoptions par l'association ZOOM soit 7 fois plus qu'en 2019 période pendant laquelle les conventions de cessions aux associations n'étaient pas encore actives sachant que la convention avec le centre animalier de la CIVIS s'est échue en mai 2020.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait que les abandons sur site ne sont pas intégrés et cela tient également compte de l'intégration des portées comptant pour un individu (alors que l'ensemble des chiots et chats n'est pas toujours dénombré).

Un marché de stérilisation a débuté en janvier 2019. Les animaux femelles et males bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité ; néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés.

En 2020 le nombre de stérilisation (2 377) a augmenté de 3.6 % par rapport à 2019 (2 295), à budget quasi égal à l'année dernière cela s'explique par une plus grande proportion de chats stérilisés.

8 associations ont bénéficié du quota gratuit de stérilisation (à raison de 20 animaux par associations par an) pour un total de **95 animaux**. 38% seulement ont utilisé le quota à plein, qui peut s'expliquer par le contexte épidémique qui a réduit les possibilités de contact avec les cabinets vétérinaires et les adoptants ou familles d'accueil.

2020	Chienne	Chatte	Chien	Chat	Total
Stérilisation	764	959	225	429	2377
Identification	621	924	171	409	2125

2020	Port	Possession	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint Leu	total
Nb stérilisation	252	384	1074	83	584	2377

H. Synthèse des indicateurs techniques 2003-2020

	unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
■ Ordures ménagères résiduelles	t	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619	56 180	54 500	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521	57 312
Ratio par habitant	kg	333	331	316	304	282	286	271	286	278	275	267	258	265	261	265	263	269	270
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	7 294	7 022	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996	7 014
Ratio par habitant	kg	6	14	25	23	22	30	31	33	34	35	35	33	32	31	33	32	33	33
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	42 791	42 281	30 800	25 468	26 070	26 636	32 915	26 661	29 722
Ratio par habitant	kg	152	171	174	210	169	235	246	244	218	207	204	149	123	126	129	159	129	144
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835 (***)	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	35 364	25 400	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769	24 750
Ratio par habitant	kg	67	76	78	105	101	158	170	176	168	171	171	123	105	108	111	135	110	120
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971 (***)	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 400	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892	4 972
Ratio par habitant	kg	85	94	96	106	68	76	76	67	50	36	33	26	18	18	18	24	19	24
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	107 682	105 755	92 322	88 667	87 972	90 043	96 207	91 178	94 048
Ratio par habitant	kg	491	516	515	538	473	551	548	562	530	513	503	437	417	415	422	448	426	443
Evolution des tonnages N/N-1		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	-2%	-13%	-4%	-1%	2%	7%	-5%	3%
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	265	269	369	371	289	362	369	411	379
■ Verre collecté	t	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	2 557	2 712	2 807	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824	4 065
Ratio par habitant				6	8	9	10	10	11	12	12	13	13	14	16	16	17	18	19
■ Dépôts sauvages	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	3 494	3 432	4 147	4 849	4 636	4 652	4 554	4 968
■ Déchèteries (hors DEEE)	t	2 706	5 151	6 442 (**)	7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	11 328	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 962	23 902
Ratio par habitant		15	28	35	39	34	37	40	48	48	54	67	76	91	98	96	108	118	113
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	125 213	126 357	115 101	115 615	117 152	118 804	127 859	124 929	127 362
Ratio par habitant	kg	509	551	564	592	521	609	612	637	607	597	601	544	544	552	557	595	584	600
Evolution des tonnages N/N-1			8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	0%	1%	-9%	0%	1%	1%	8%	-2%	2%

(**) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(***) y compris opérations Chikungunya de 2006

Le tonnage des DEEE est de 1 505T pour 2020 ; cela représente un total de 128 867 T (605 kg par habitant) hors prestations occasionnelles.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du volet déchets s'élèvent à **5,243 M€** qui ont été dédiés aux équipements de pré-collecte, aux études et travaux de réhabilitation des sites, l'acquisition de panneaux et d'une subvention d'équipement au syndicat mixte ILEVA (à hauteur de 3,715 M€).

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées dédiées pour la protection de l'environnement. Avec la création prochaine de l'outil multifilière RUNEVA, ILEVA a sollicité les 3 EPCI à hauteur de 40 M€ sur 3 ans (2020 à 2022) afin de financer ledit outil.

Voir tableau ci-dessous.

Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...) : 1 441 k€. Les dépenses ont diminué de 12% par rapport à celles de 2019 du fait des dotations supplémentaires de bacs faites en 2019 (impact des incendies liés au mouvement des Gilets Jaunes) et du remplacement des corbeilles. La fourniture et la pose de panneaux portées par la Direction de l'Environnement se sont élevées à 40 k€.
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : 40 k€ de travaux et d'études ont été réalisés par la Direction des Travaux et du Patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des sites (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port pour 16 k€ ;
 - b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries pour 24 k€).
- 3- Subvention d'équipement de 3,098 M€ à ILEVA et une annulation de titre de 617 k€ qui établissent une dépense totale de 3,715 M€.

Les recettes afférentes à la gestion des déchets sont principalement issues du FCTVA pour 246 k€ et des subventions de l'ADEME pour 250 k€.

Au titre des autres dépenses liées à l'environnement, 43 k€ ont été investis sur la création d'un nouveau centre animalier à l'Eperon afin d'y développer une fourrière et un refuge pour les chiens et les chats.

INVESTISSEMENT 2020 (en k€)

	DEPENSES									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes	-	45	130	207	44	-				
Subventions d'équipement	42	-	20	15	28	-		5		5
Matériel de pré-collecte et de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	3 266	918	1 162	1 220	1 635	1 441
Engins	-	-	1 120	102	138	-			45	
Centre de tri	9 303	193	-	-	-	-				
Déchèteries (nouvelles et réhabilitation)	854	2 148	80	164	35	2	94	128	50	24
Plateformes de traitement des déchets	256	2 185	537	1 710	-	-				3 715
Réhabilitation des décharges	-	-	185	236	62	79	226	108	26	16
Panneaux	-	83	93	47	38	45	21	10	50	40
Divers (y/c fonds de concours)	86	48	30	4	-	-	1 799			2
Total déchets	12 401	6 782	4 333	6 186	3 611	1 044	3 302	1 471	1 806	5 243
Fourrière animale / Centre animalier	-	20	26	8	45	17	6	390	41	43
Etudes et actions énergie/PCAET							19			
<i>Total Environnement</i>	<i>12 401</i>	<i>6 802</i>	<i>4 359</i>	<i>6 194</i>	<i>3 656</i>	<i>1 061</i>	<i>3 327</i>	<i>1 861</i>	<i>1 847</i>	<i>5 286</i>

	RECETTES									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FCTVA	1931	845	0	990	631	190	229	262	282	246
Subventions	1887	1010	692	1118	2557	1900	27	45	367	250
Divers	7	52	5	0	147		778			
Total recettes	3 825	1 907	697	2 108	3 335	2 090	1 034	307	649	496

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à **40,163 M€** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 1,620 M€ et en y incluant de manière spécifique la masse salariale de la Direction de l'Environnement). En raison d'une maîtrise des dépenses propres au TCO, le coût du service est resté stable (-0.5%). Il faut néanmoins relativiser cette légère baisse en raison de certaines dépenses non facturées en raison de la période de confinement. Il s'agit une tendance globale de diminution des coûts depuis 2013 (-6%).

Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses de traitement sont de 13,6 M€ pour 2020 et sont redevenues à des niveaux moindres que les années précédentes.

Le coût de la collecte est plus important de 5,4 % en 2020 qu'en 2019 pour s'établir à 21,897 M€. Cette augmentation tient compte des tonnages plus importants en début d'année (ancien marché rémunéré à la tonne collectée), le renouvellement des marchés de collecte avec une actualisation des coûts et des services supplémentaires comme l'entretien autour des bornes à verre. De plus, le TCO a déployé des moyens supplémentaires pour renforcer les collectes de végétaux et d'encombrants après le confinement pour lutter contre la Dengue. Des opérations vide fond de cour ont été organisées sur les communes mobilisant des renforts supplémentaires (véhicules et personnel).

Les dépenses de pré-collecte (contenants), de communication, médiation, prévention ainsi que les dépenses de gestion du TCO ont diminué de 6.5% entre 2020 et 2019

Le coût complet par habitant reste maîtrisé (189 €/habitant comme en 2019 du fait d'une population qui diminue légèrement également). Le coût aidé 2020 (déductions faites des recettes de fonctionnement) s'établissait à 169 €/ habitant contre 176 €/habitant en 2019.

Les charges de traitement (34% du montant total des dépenses) et de collecte (55 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (plus de 89%).

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 84,6% ;
- par les recettes diverses (éco-organismes, pénalités, redevance spéciale...) : 10,4 % ;
- et par le budget général de la collectivité : 5%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+4% en 2020), ce qui permet d'améliorer le taux de couverture du service par la TEOM.

Au niveau du fonctionnement, le TCO a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (3M€). Il y a eu notamment un rattrapage des soutiens de 2018 et une partie de 2019 qui étaient en attente depuis 2019, soit un retard de près 1 M€.

Les titres pour la redevance spéciale ont pu être émis sur une année complète en 2020 et cela a représenté 281 k€. Le TCO a bénéficié aussi d'un remboursement de près de 158 k€ d'ILEVA sur les taxes foncières 2020 du bâtiment du centre de tri de l'Ouest (transféré au titre du transfert de la compétence traitement).

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO. **A noter l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM, de la redevance spéciale et de la maîtrise des dépenses, permet de poursuivre la réduction de la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (1,99 M€).**

Les tableaux présentés évolueront potentiellement en 2022 afin de prendre en compte les amortissements et d'autres frais généraux du TCO dans l'évaluation des coûts de la prévention et de la gestion des déchets pour se conformer davantage au cadre de la matrice COMPTACOUT de l'ADEME (facilitant ainsi la comparaison des collectivités entre elles).

FONCTIONNEMENT 2020 (en k€)

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID : 974-249740101-20210607-2021_053_CC_8-DE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Observations
Pré-collecte	172	375	375	383	342	151	269	216	259	199	158	Baisse des dépenses de maintenance des contenants (nouveau marché de bacs avec tarifs inférieurs)
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 081	18 667	18 463	18 804	20 610	20 780	21 897	Augmentation des dépenses liée au renouvellement des marchés de collecte, renforcement des collectes de déchets verts et encombrants et opérations vide fond de cour pour lutter contre la Dengue
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	16 041	14 479	15 599	14 653	12 417	14 606	13 623	Maintien du niveau de contributions à ILEVA
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 171	2 936	3 126	2 658	2 533	2 461	2 140	Baisse du niveau des dépenses (Impact du confinement sur le marché de médiation durant 2 mois)
Autres frais	832	964	2 085	412	536	314	799	875	2 091	482	372	(impressions subventions écoles et associations, études, moyens généraux)
Masse salariale	1489	1633	1780	1983	1982	2221	2 250	2 273	2 060	1 826	1 973	Maîtrise des dépenses
TOTAL DEPENSES (a)	36 296	37 478	40 246	42 774	42 153	38 768	40 506	39 479	39 970	40 354	40 163	
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	-1%	-8%	4%	-3%	-1%	1%	-0,5%	Maîtrise globale des dépenses
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	207 004	209 835	210 224	211 448	212 561	212 074	213 321	214 795	214 073	212 382	
Dépenses en € par habitant	179	181	192	203	199	182	191	185	186	189	189	
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	1 730	3 829	3 731	3 764	2 684	2 345	2 844	1 890	2 621	4 189	Des recettes Eco-organismes, Redevance spéciale, pénalités, révision de prix (rattrapage CITEO 2019) dont certaines exceptionnelles
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	35 748	36 417	39 043	38 389	36 084	38 161	36 635	38 080	37 733	35 974	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	26 004	28 720	29 538	31 234	32 622	33 980	augmentation des recettes fiscales...
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	2%	10%	3%	6%	10%	9%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	59,7%	59,4%	62,2%	61,7%	66,4%	72,1%	75,3%	80,6%	82,0%	86,5%	94,5%	... qui améliore le taux de couverture du service
Taux de couverture du total des dépenses par l'ensemble des recettes (TEOM et recettes de fonctionnement)	63,9%	61,3%	65,8%	65,0%	69,4%	74,0%	76,7%	82,0%	82,9%	87,3%	95,0%	Cela ne prend pas en compte les amortissements des charges d'investissement et certains frais de structure (frais généraux)
Part des dépenses financée par le budget principal	13 109	14 515	13 776	14 972	12 881	10 080	9 441	7 097	6 846	5 111	1 994	

NB : Les données de 2014 à 2020 reprennent les éléments financiers mis en exergue dans le rapport d'activité 2020 du TCO. Ces montants ont été appréhendés hors dépenses relatives à la problématique de l'errance animale (1.313 M€ en 2014, 1.351 M€ en 2015, 1.388 M€ en 2016, 1.436M€ en 2017 et 1,349M€ en 2018, 1,491 M€ en 2019). A titre indicatif, pour 2020, les dépenses relatives à l'errance font état d'un montant de 1,620 M€ et de 94,2k€ de recettes.

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2020.

	Taux TEOM
CIVIS	17,91%
CIREST	17,00%
TCO	16%
CINOR	14,80%
CASUD	16,70%

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2020.

Tranche par montant de TEOM payé	Nombre de redevables		Recettes TEOM 2019	Recette moyenne de TEOM par tranche
TEOM à 0 €	1 053	1,33%	0 €	- €
de 1 € à 50 €	3 208	4,04%	75 915 €	23,66 €
de 51 € à 100 €	2 787	3,51%	214 154 €	76,84 €
de 101 € à 200 €	13 818	17,42%	2 250 647 €	162,88 €
de 201 € à 500 €	45 015	56,75%	14 125 723 €	313,80 €
de 501 € à 1 000 €	10 077	12,70%	6 685 446 €	663,44 €
de 1 001 € et plus	3 370	4,25%	10 628 139 €	3 153,75 €
Total	79 328		33 980 024 €	428,35 €

83% des foyers paient une TEOM <501€

En moyenne, la TEOM représente 428,35 € par foyer fiscal.

c) Recettes de la Redevance Spéciale

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015 et dans une démarche de responsabilisation des producteurs de déchets non ménagers pour les inciter à réduire et trier leurs déchets, le TCO a décidé d'instaurer la redevance spéciale, permettant une contribution plus juste, équitable et soutenable, du service rendu.

A ce titre, l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14. Ils sont tenus de l'instituer lorsqu'ils n'ont institué ni la redevance prévue à l'article L. 2333-76 du présent code ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du code général des impôts. Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 »

« Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

L'instauration et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (RS) pour la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers ont été validées par le Conseil Communautaire du TCO le 18 décembre 2017 (affaire n°2017_120_CC_30).

La formule de calcul est la suivante.

$$\begin{aligned} & \textbf{Montant Redevance Spéciale} = \\ & \text{Tarif flux déchets résiduels} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^a (- \text{franchise } 240 \text{ L})] \\ & \quad + \\ & \text{Tarif flux collecte sélective} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^b (- \text{franchise } 120\text{L})] \end{aligned}$$

a : Fréquence de collecte :

collecte déchets résiduels 1 fois/semaine : facteur multiplicatif =1

collecte déchets résiduels 2 fois/semaine : facteur multiplicatif =2

collecte déchets résiduels 3fois/semaine : facteur multiplicatif =3

b : Fréquence de collecte :

collecte sélective 1 fois/ 2 semaines : facteur multiplicatif = 0.5

La franchise est déduite uniquement si le producteur de déchets justifie de l'imposition de la TEOM.

Le montant de la redevance spéciale est annuel et est proratisé selon la date de prise d'effet du contrat.

Les tarifs applicables sont votés chaque année par le conseil communautaire.

Les tarifs appliqués en 2020 ont été les suivants :

- 0,90 € /litre/an pour le flux ordures ménagères
- 0,30 € /litre/an pour le flux de la collecte sélective

L'équipe en charge du déploiement de la RS est composée de 2 agents. Elle est opérationnelle depuis le 15 juillet 2019.

Dans un premier temps, les administrations (hors communes) ont été ciblées.

En 2020, **137 contrats** avaient été établis avec les administrations représentant un montant de **281 360,50 €**.

La poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale se fera avec les professionnels des zones d'activité en 2021.

En 2021, le règlement de Redevance Spéciale sera également complété par l'instauration d'un seuil limite de collecte pouvant être pris en charge par le service de collecte des déchets ménagers et assimilés. Cela sera fixé à 4000 litres collectés par semaine en Ordures Ménagères résiduelles et 4000 litres collectés par semaine en Collecte Sélective.

III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du TCO se définit aujourd'hui ainsi : « ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ». Elle se décline en deux axes autour d'objectifs opérationnels fortement orientés sur la gestion des déchets ménagers. Le dernier axe s'articule également autour d'une autre compétence que la gestion des déchets à travers la lutte contre l'errance animale. L'enjeu à court terme pour le TCO reposera sur la définition de sa stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers pour une mise en œuvre à partir de 2022 et les dix à quinze prochaines années.

Axe A : Offrir aux usagers un service de collecte durable

Objectif 1 : faire de l'usager un acteur du changement : réduire les déchets, développer les performances de tri

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets) que sur l'information et le rappel des consignes de tri. Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu :

- Le maintien de l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens en partenariat avec les médiateurs (réduction des déchets, tri des valorisables, respect des calendriers de collecte...);
- La poursuite et le développement de l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (obligation fin 2023) (suivi des composteurs, projets pédagogiques avec les écoles via Lékol'O, tests et expérimentation sur les biodéchets...);
- La planification, le renforcement et le maintien du soutien des actions favorisant le réemploi (réflexion sur des espaces à créer en déchèterie et d'équipements structurants type déchèterie inversée ou recyclerie)
- Le développement de l'apport volontaire (densification du réseau de bornes à verre, expérimentations en habitat collectif et des bornes enterrées, création de nouvelles déchèteries mobiles sur les zones non desservies en déchèteries fixes)

Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable

En 2021, les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 axes majeurs : la définition d'une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers à travers le renouvellement de plusieurs marchés publics.

- La définition de la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030/2035 intégrera une phase d'animation avec les élus du territoire, les services communaux, les différents partenaires afin d'aboutir à une politique publique partagée avec l'ensemble des parties.

L'animation de cette stratégie s'intégrera à la démarche d'Ateliers du Territoire ;

- la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment sur les marchés suivants :
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 - Maintenance de conteneurs (caissons de déchèteries, bornes) ;
 - Fourniture et livraison de composteurs ;
 - Acquisition de conteneurs (déchèteries – recyclerie - bornes) ;
 - Collecte et traitement des déchets carnés ;
 - Fourniture et livraison de bacs roulants ;
 - Préparation des marchés de gestion et de collecte des déchèteries, de collecte des corbeilles, de collecte des dépôts sauvages, de médiation...

La gestion des déchets de Mafate devra être abordée courant 2021 afin de maintenir le service d'évacuation des déchets produits dans le cirque.

La redevance spéciale sera déployée dans les zones d'activités en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

Axe B : Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie

Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- La poursuite de la remise en état du parc de corbeilles de propreté urbaine et le démarrage du nouveau marché;
- Le renouvellement du règlement de collecte intercommunal pour avoir une base d'intervention pour la future brigade du TCO (collecte des déchets et assainissement) ;
- La poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités (collecte des dépôts sauvages, renforcement des collectes pour lutter contre la Dengue, projets de secteur, actions communes avec les polices municipales et la future brigade du TCO pour la mise en œuvre d'actions répressives...);

Objectif 2: Lutter contre l'errance animale

La lutte contre l'errance animale se poursuivra avec la définition d'une stratégie en la matière. En complément des actions de prévention, le projet de construction d'un centre animalier à l'Eperon se poursuit, en concertation avec les associations de protection animale.

- La responsabilisation des usagers (actions de communication, sensibilisation y/c avec les polices municipales et les associations, suite de l'appel à projets avec les associations de protection animale, nouvelle signalétique des véhicules de la fourrière...);
- La poursuite de la stérilisation des animaux et le renouvellement du marché en fin d'année 2021 ;

- La création d'un centre animalier (recherche d'un maître d'œuvre par la SPL MARAINA) ;
- L'optimisation de la gestion de la fourrière animale (mise en œuvre de nouvelles actions avec les polices municipales, déploiement d'un numéro d'astreinte pour les services de secours - astreintes).

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

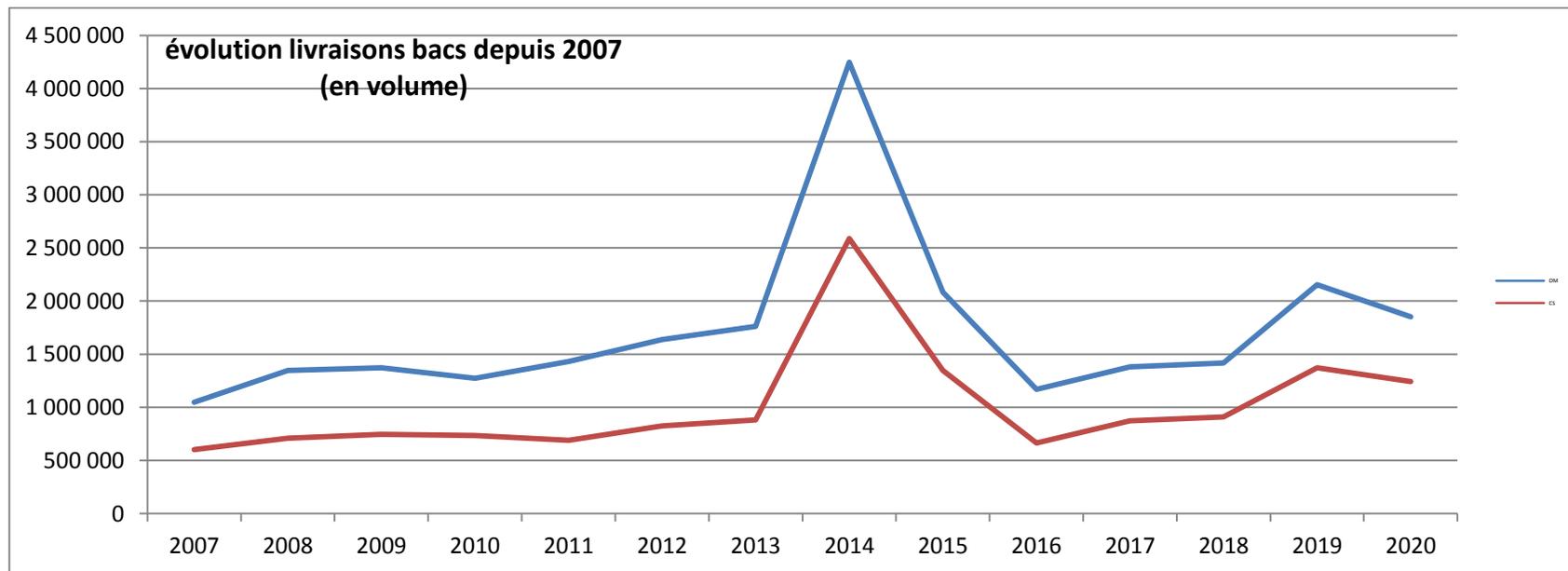
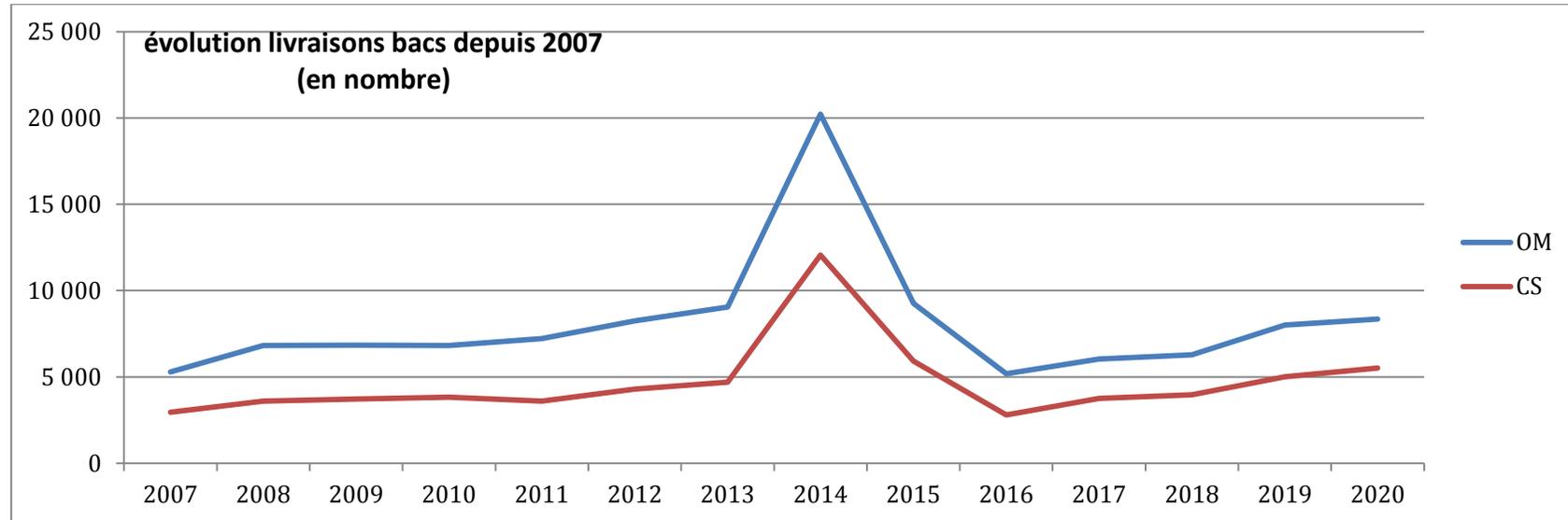
Les bacs roulants – fourniture et livraison

Envoyé en préfecture le 07/06/2021
 Reçu en préfecture le 07/06/2021
 Affiché le 
 ID : 974-249740101-20210607-2021_053_CC_8-DE

2020	OM	C (OM professionnels)	CS	CJ (CS professionnels)	Total
Saint-Leu	18 231	1 303	17 453	217	37 204
Trois Bassins	4 176	229	3 739	32	8 176
Saint-Paul	50 767	5 346	47 719	666	104 498
Le Port	13 638	1 192	10 760	246	25 836
La Possession	13 427	1 022	12 356	210	27 015
Total TCO	100 239	9 092	92 027	1 371	202 729

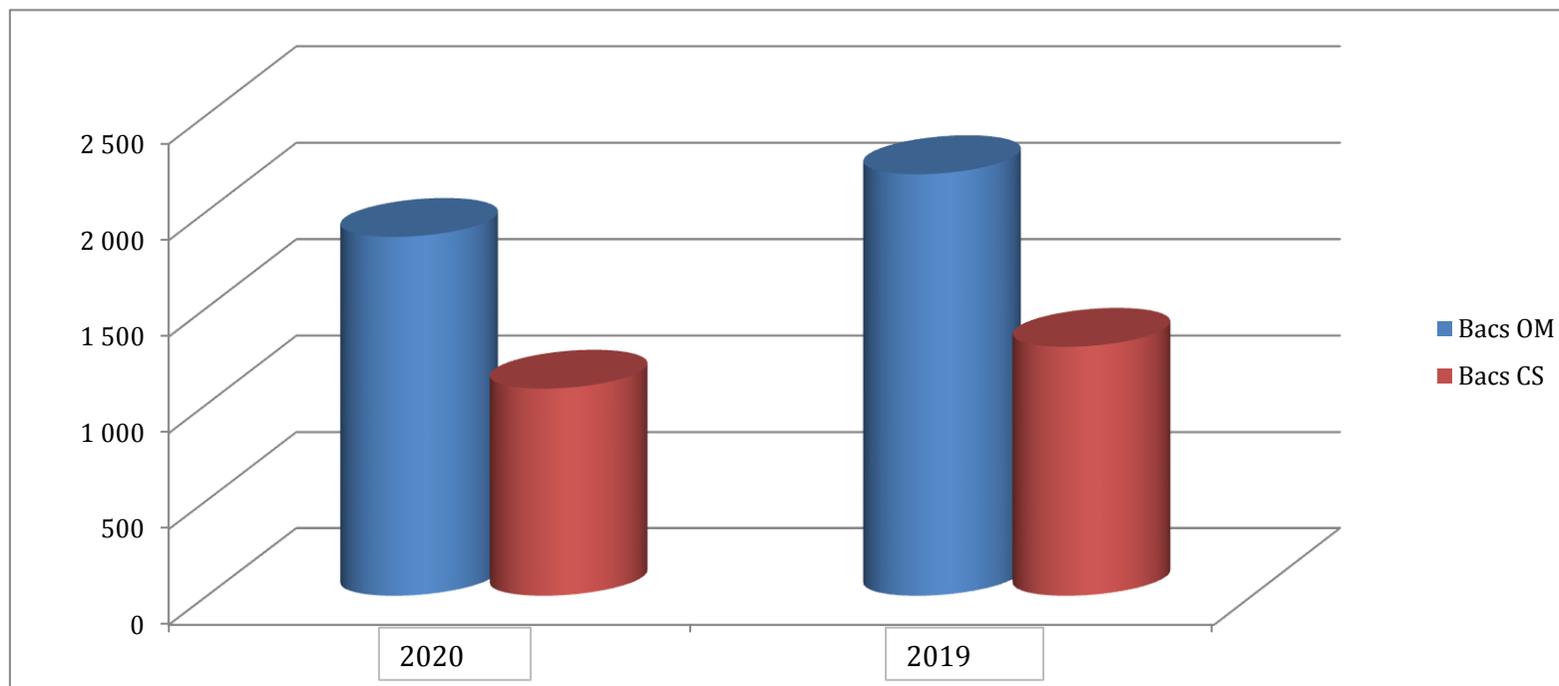
2020	Volumes 2019 (litres)	Volumes à 12/2020 (litres)	Delta/2019	Litr/hab 2020
Saint-Leu	6 309 560	6 524 680	3,4%	194,33
Trois Bassins	1 345 980	1 384 560	2,9%	193,94
Saint-Paul	19 275 060	19 733 340	2,4%	188,80
Le Port	5 025 000	5 167 180	2,8%	151,41
La Possession	5 107 140	5 256 400	2,9%	159,19
Total TCO	37 062 740	38 066 160	2,7%	179,23

Les bacs roulants – fourniture et livraison Evolution depuis 2007



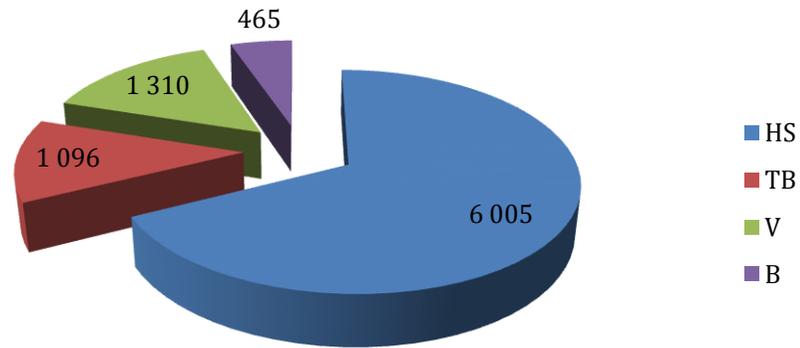
Les bacs roulants – maintenance

2020	MAINTENANCE									Janv à Déc	Janv à Déc	delta
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axe	Code-barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO	2020	2019	2020/2019
Bacs OM	13	1 643	173	9	0	0	23	0	5	1 866	2 191	-15%
Bacs CS	7	968	68	7	0	0	19	5	5	1 079	1 296	-17%

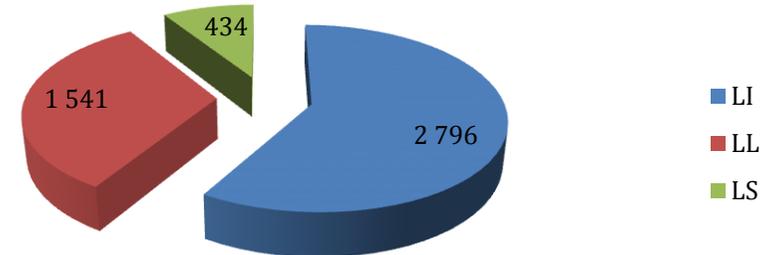


Les bacs roulants – Interventions 2020

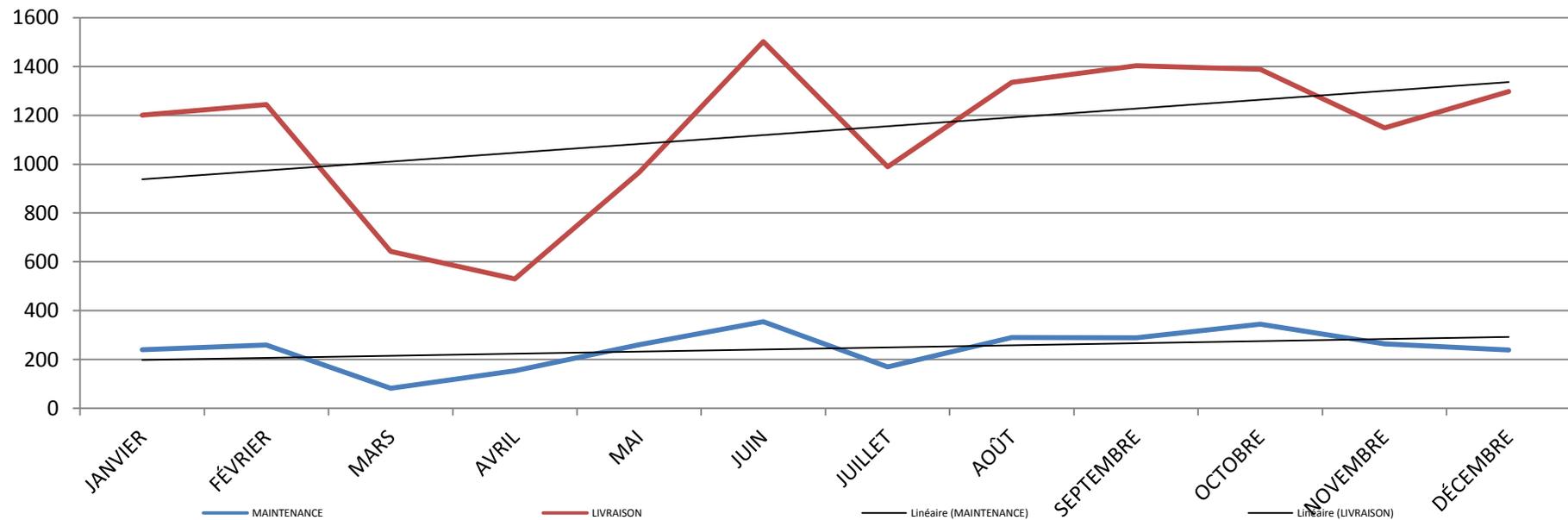
Dégradations des bacs - 2020 (hors-service HS, tombéenne TB, volé V, brûlé B)



Nouvelles dotations - 2020 (1ère dotation LI, changement de litrage LL, dotation supplémentaire LS)



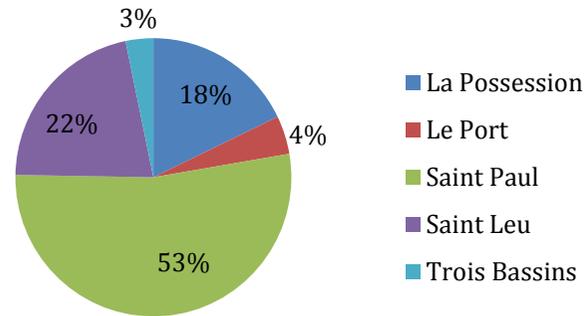
Evolution mensuelle des livraisons et maintenances - 2020



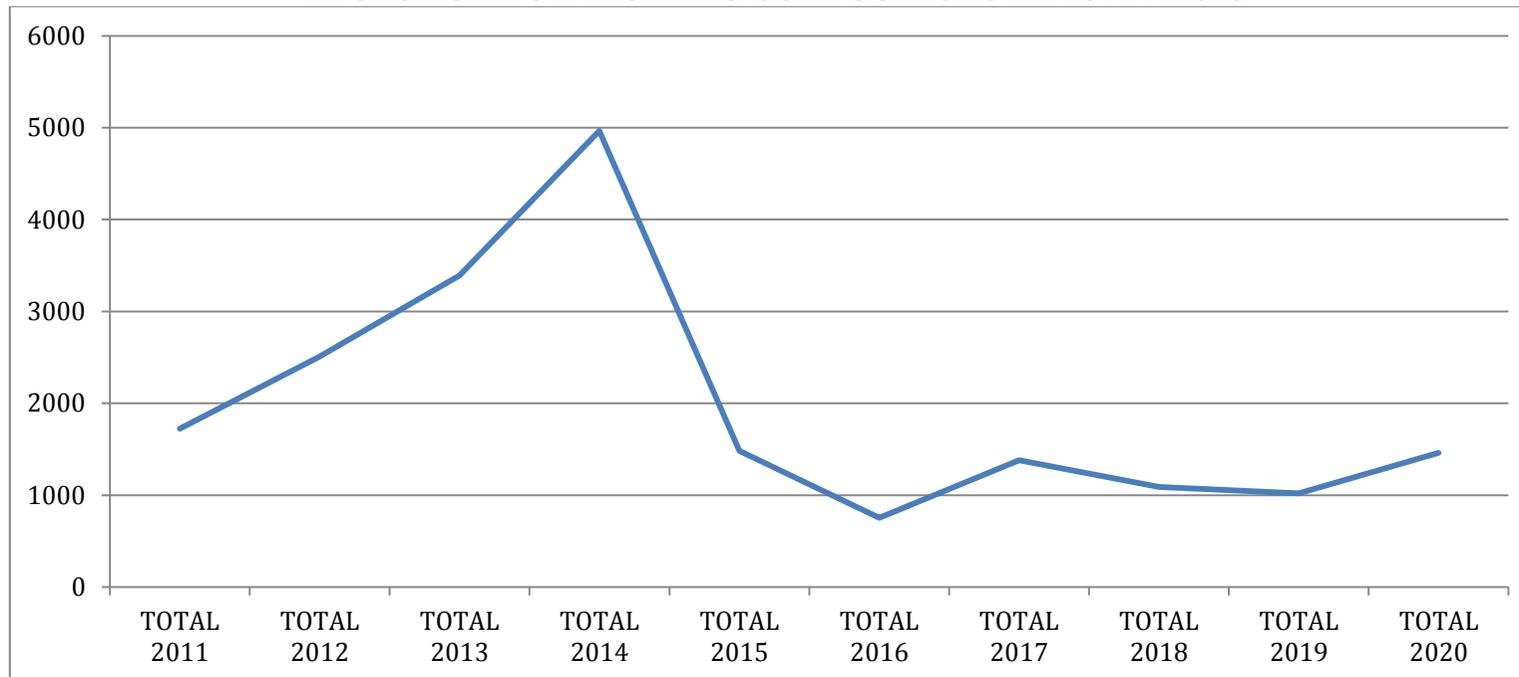
Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2020

	La Possession		Le Port		Saint Paul		Saint Leu		Trois Bassins		Sous Total		Total
	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350 L	750 L	
janvier	6	1	2	0	57	34	27	3	4	1	96	39	135
février	21	8	2	0	50	23	23	8	3	0	99	39	138
mars	15	3	1	0	31	8	14	3	2	3	63	17	80
avril	2	0	4	0	14	7	5	4	0	0	25	11	36
mai	0	0	0	0	7	6	4	1	0	0	11	7	18
juin	34	24	11	1	78	39	30	22	8	6	161	92	253
juillet	24	5	4	2	80	26	31	9	4	1	143	43	186
août	18	15	1	2	34	20	15	5	2	0	70	42	112
septembre	6	6	1	0	29	27	10	14	0	0	46	47	93
octobre	20	7	11	0	48	15	23	4	1	2	103	28	131
novembre	20	13	13	5	60	18	23	11	3	2	119	49	168
décembre	11	5	6	0	47	26	21	8	4	2	89	41	130
total 2020	177	87	56	10	535	249	226	92	31	17	1025	455	1480
TOTAL COMMUNE	264		66		784		318		48				

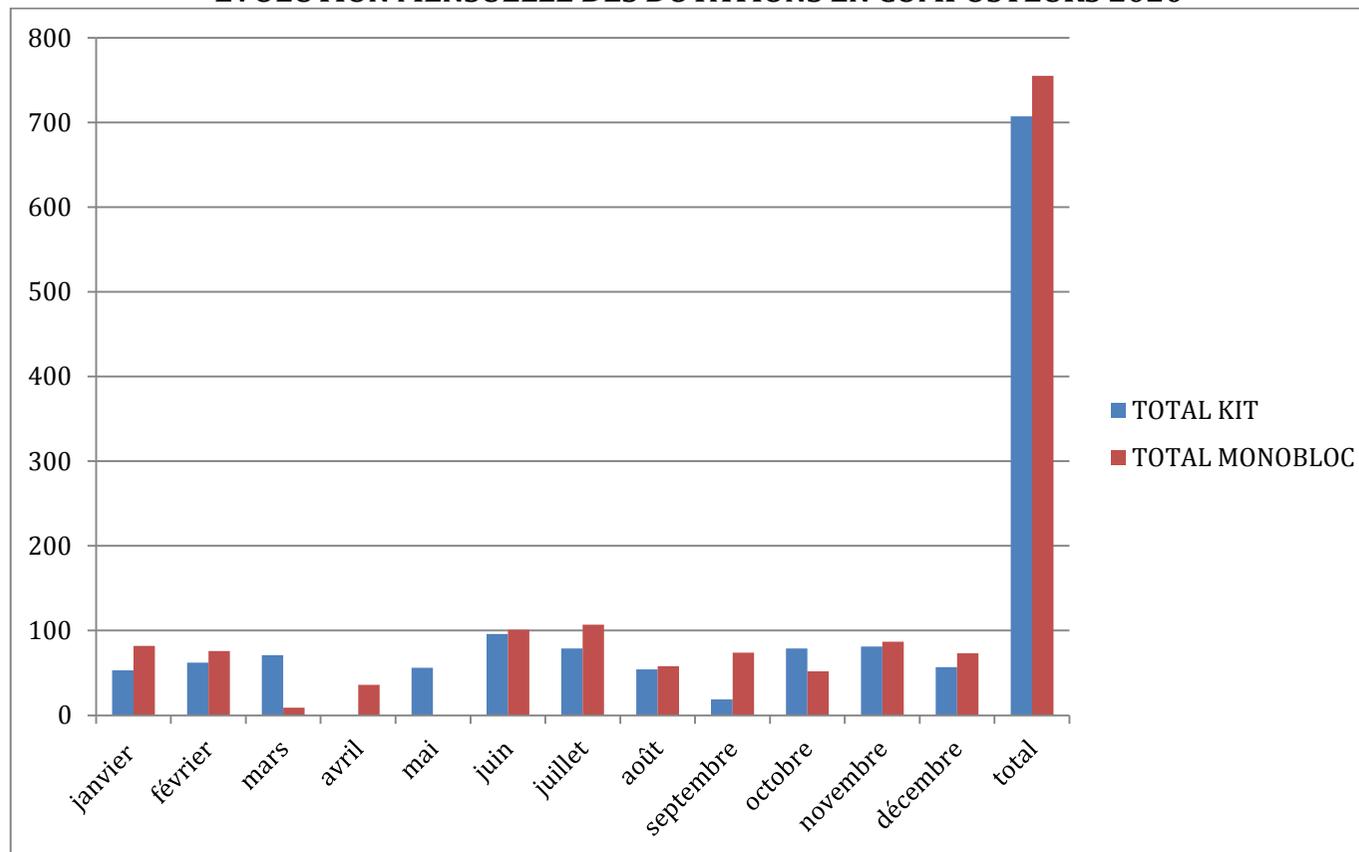
REPARTITION DES COMPOSTEURS LIVRES SUR LE TCO 2020



EVOLUTION DOTATION DES COMPOSTEURS DE 2011 A 2020



EVOLUTION MENSUELLE DES DOTATIONS EN COMPOSTEURS 2020



ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE**Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires et C3 H**

Mois	Tonnages 2020								Total TCO 2020	Tonnages 2020 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs	C2 Ecole		
J	788,40	1 003,48	754,98	1 720,42	172,60	729,28	410,76	91,00	5 670,92	31,17
F	645,70	796,42	535,90	1 297,68	127,50	580,66	371,58	167,22	4 522,66	16,22
M	713,70	868,20	577,16	1 386,86	142,98	666,04	250,58	61,44	4 666,96	8,45
A	636,40	796,50	629,10	1 322,84	145,94	580,52	62,48	23,86	4 197,64	13,21
M	647,04	758,52	555,46	1 289,34	122,04	591,96	97,74	32,72	4 094,82	
J	683,76	882,56	527,64	1 349,70	148,22	631,12	222,58	103,98	4 549,56	21,17
J	686,28	873,80	638,28	1 473,82	153,50	629,14	322,64	49,82	4 827,28	21,47
A	630,84	906,56	510,80	1 344,10	153,06	561,18	369,84	97,18	4 573,56	19,07
S	641,54	810,60	586,60	1 368,52	135,62	586,22	304,92	168,22	4 602,24	18,54
O	704,90	946,54	590,72	1 486,04	155,84	640,26	385,46	117,06	5 026,82	16,71
N	672,22	994,12	547,86	1 409,70	157,14	624,38	333,86	142,82	4 882,10	24,58
D	779,12	1 057,98	754,02	1 723,30	157,46	737,36	365,18	122,70	5 697,12	14,54
TOTAL	8 229,90	10 695,28	7 208,52	17 172,32	1 771,90	7 558,12	3 497,62	1 178,02	57 311,68	205
Kg/hab	249	313		233	248	225				331

TOTAL 2020	8 230	10 695	7 209	17 172	1 772	7 558	3 498	1 178	57 312	205
TOTAL 2019	8 151	10 460	6 908	16 794	1 705	7 302	4 575	1 626	57 521	224
Delta 2020/2019	0,97 %	2,25 %	4,35 %	2,25 %	3,92 %	3,51 %	-23,55 %	-27,55 %	-0,36 %	-8,43 %

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, 408,98 T assimilables aux OMr ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2020						Total TCO 2020
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	99,14	71,48	99,64	279,44	18,36	148,30	716
F	86,60	50,12	89,42	229,40	16,64	103,22	575
M	117,96	44,66	87,12	219,96	12,94	93,54	576
A	70,34	38,74	79,78	204,34	14,32	110,60	518
M	72,82	40,16	74,08	172,64	19,02	80,54	459
J	73,10	46,72	106,54	207,02	13,90	84,36	532
J	78,26	67,86	79,26	225,10	14,38	111,66	577
A	81,12	50,10	81,34	240,26	15,34	95,12	563
S	125,30	50,80	85,12	251,10	15,76	119,46	648
O	81,08	50,46	85,20	224,44	22,64	97,22	561
N	83,78	50,32	115,70	221,90	16,20	96,92	585
D	88,34	85,68	105,92	275,16	17,10	132,10	704
TOTAL	1058	647	1089	2751	197	1273	7014
Kg/hab	32	19	37		28	38	33

TOTAL 2020	1058	647	1089	2751	197	1273	7014
TOTAL 2019	1042	625	1105	2762	202	1260	6996
Delta 2020/2019	1,53 %	3,53 %	-1,43 %	-0,40 %	-2,47 %	1,02 %	0,27 %

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux ou en déchèteries, 203,38 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

Les déchets végétaux

Envoyé en préfecture le 07/06/2021
 Reçu en préfecture le 07/06/2021
 Affiché le 
 ID : 974-249740101-20210607-2021_053_CC_8-DE

Mois	Tonnages 2020						Total TCO 2020
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint Leu	
J	369,36	60,44	504,20	1 224,55	148,08	479,72	2786
F	358,74	55,62	552,64	984,88	90,18	512,08	2554
M	378,28	69,32	523,62	1 123,87	92,14	539,30	2727
A	449,96	78,94	608,74	1 220,64	158,46	653,14	3170
M	274,24	59,36	315,84	823,54	71,62	363,96	1909
J	265,52	40,58	375,42	862,96	59,22	378,42	1982
J	237,92	43,96	247,94	803,54	57,00	287,42	1678
A	153,38	29,98	251,94	517,04	42,68	187,24	1182
S	196,86	31,60	259,84	574,54	83,34	259,24	1405
O	245,74	34,36	308,72	753,14	49,48	277,44	1669
N	223,64	35,56	259,88	714,76	47,30	270,42	1552
D	350,40	46,88	415,26	879,54	85,38	358,78	2136
TOTAL	3504	587	4624	10483	985	4567	24750
Kg/hab	106	17	145		138	136	117

TOTAL 2020	3504	587	4624	10483	985	4567	24750
TOTAL 2019	3144	611	4167	9905	903	4037	22769
Delta 2020/2019	11,45 %	-4,06 %	10,97 %	5,83 %	9,01 %	13,12 %	8,70 %

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 945,96 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

Les encombrants

Envoyé en préfecture le 07/06/2021
 Reçu en préfecture le 07/06/2021
 Affiché le 
 ID : 974-249740101-20210607-2021_053_CC_8-DE

Mois	Tonnages 2020						Total TCO 2020
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	49,52	58,52	102,72	83,74	19,42	74,14	388,06
F	38,32	51,50	102,68	75,20	15,84	66,50	350,04
M	34,44	43,48	73,88	85,68	10,34	58,10	305,92
A	108,06	73,94	192,60	160,18	25,54	144,34	704,66
M	53,96	78,56	160,80	171,50	30,32	95,94	591,08
J	43,62	61,90	97,82	97,04	22,48	73,56	396,42
J	43,78	55,20	86,28	79,36	17,14	47,44	329,20
A	38,52	71,70	81,56	79,56	4,04	29,44	304,82
S	47,84	58,82	83,62	72,12	14,08	57,26	333,74
O	46,88	79,14	78,26	121,80	16,66	65,90	408,64
N	54,22	77,52	110,66	112,40	16,10	47,28	418,18
D	57,28	99,58	115,60	85,28	31,64	52,20	441,58
TOTAL	616,44	809,86	1 286,48	1 223,86	223,60	812,10	4 972,34
Kg/hab	19	24	24	24	31	24	23

TOTAL 2020	616	810	1 286	1 224	224	812	4 972
TOTAL 2019	484,64	656,62	1 012,98	914,64	126,44	696,72	3 892
Delta 2020/2019	27,20 %	23,34 %	27,00 %	33,81 %	76,84 %	16,56 %	27,76 %

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 571,08 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

Les emballages en verre

Mois	2020							Total 2020
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois Bassins	St Leu	Mafate	
J	67,72	19,34	60,96	168,44	13,80	76,48		407
F	41,94	16,62	45,64	128,94	8,56	62,26		304
M	44,02	12,30	57,24	103,96	8,82	52,68		279
A	37,68	10,64	68,86	104,54	8,04	48,48		278
M	53,78	10,28	65,28	139,30	8,74	56,10		333
J	45,62	6,56	58,88	146,24	7,74	73,18		338
J	47,96	9,14	62,54	181,20	17,86	42,24		361
A	37,88	25,88	70,42	148,90	12,38	50,74		346
S	48,98	18,82	52,36	146,80	8,94	49,82		326
O	44,30	19,40	57,50	157,94	9,92	61,48	21,97	373
N	40,76	31,98	50,78	124,92	24,22	53,90		327
D	49,08	20,76	77,40	173,08	14,74	80,78		416
TOTAL	560	202	728	1724	144	708	22	4087
Kg / hab	17,0	5,9	23		20,1	21,1	19,3	19,2
								0
TOTAL 2019	512	219	744	1512	116	722		3825
Delta 2020/2019	9,32 %	-7,89 %	-2,17 %	14,02 %	23,93 %	-1,92 %		6,86 %

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE

Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage	Plate-Forme de compostage du Port	HCE
	Broyage	Plate-Forme de broyage Cambaie	Suez
		Plate – forme de broyage de St-Leu	Suez
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	CYCLEA /ILEVA
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	SUEZ - Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

(En tonnes)
Apports Mensuels des Déchets non Dangereux hors textiles tous sites confondus

2 020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	s/total hors déchèterie plate	Plate	TOTAL
CARTONS	95,180	76,620	48,280	18,200	61,520	78,120	94,420	88,460	91,260	92,220	91,680	113,480	949,440		949,440
ENCOMBRANT	942,840	862,050	498,100	223,260	757,100	824,900	941,120	901,220	941,720	1 003,130	881,430	1 020,140	9 797,010	10.4	9807,41
METAUX	216,040	208,900	126,368	40,040	212,000	226,800	251,900	253,570	242,000	254,300	247,100	256,040	2 535,058		2 535,058
PLACOPLATRE	53,700	74,660	56,360	7,780	81,520	87,180	96,560	82,080	104,800	108,360	111,320	91,980	956,300		956,300
DEBLAIS	422,520	523,250	333,580	96,780	450,560	569,300	651,570	550,670	676,550	673,850	560,830	572,230	6 081,690		6 081,690
VEGETAUX	443,020	401,420	223,083	49,560	235,122	290,700	318,060	292,180	300,760	358,820	336,780	319,690	3 569,195	5	3574,19
TOTAL	2 173,30	2 146,90	1 285,771	435,620	1 797,822	2 077,000	2 353,630	2 168,180	2 357,090	2 490,680	2 229,140	2 373,560	23 888,693		23 904.9

Apports Annuels des Déchets non Dangereux par site pour 2020

DECHETERIES	CARTONS	DEBLAIS	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	TEXTILE	Total DECHETS NON DANGEREUX	Total 2019	Evolution
CAPUCINES	27,96T	246,81T	520,72T	205,56T	0,00T	200,76T	13,36T	1 215,17T	1163,82	4 %
CAROSSE	87,04T	434,26T	682,48T	162,53T	0,00T	282,86T	5,40T	1 654,57T	2101,17	-21 %
CHALOUBE	18,52T	55,30T	245,88T	0,00T	0,00T	38,78T	9,50T	367,98T	400	-8 %
DOS D'ANE			76,36T			4,28T	2,14T	80,64T	79,11	2 %
ERMITAGE	64,14T	542,02T	529,58T	122,10T	149,30T	199,54T	4,76T	1 611,44T	1544,37	4 %
ETANG	197,64T	939,11T	1 401,56T	319,24T	238,02T	456,86T	5,33T	3 557,76T	3524,91	1 %
GUILLAUME	43,34T	192,91T	433,02T	184,40T		216,24T	16,90T	1 086,81T	1151,97	-6 %
MARINE	92,18T	761,75T	883,02T	296,95T	156,24T	369,30T	3,18T	2 562,62T	2674,82	-4 %
PLATEAU CAILLOU	81,66T	544,42T	960,84T	280,88T	0,00T	366,22T	41,81T	2 275,83T	2569,55	-11 %
POINTE DES CHATEAUX	61,36T	491,52T	843,58T	183,18T	49,86T	244,62T	10,44T	1 884,56T	1623,38	16 %
SAINT LAURENT	87,90T	745,64T	1 015,25T	297,52T	93,90T	397,76T	11,80T	2 649,77T	2799,1	-5 %
THENOR	59,40T	494,63T	1 211,49T	235,40T	268,98T	380,94T	11,08T	2 661,92T	2979,96	-11 %
ZA	128,30T	633,32T	993,23T	247,30T		411,03T	2,07T	2 415,25T	2506,48	-4 %
LE PLATE			10,40T			5,00T		15,40T	11,28	37 %
Total 2020	949,44T	6 081,69T	9 807,41T	2 535,06T	956,30T	3 574,20T	137,77T	24 039,72T	25 129,92T	-4 %

ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2020 (base 100 en 2010)

	2010		2019		2020	
	<i>tonnages</i>	<i>base 100</i>	<i>tonnages</i>	<i>base 100</i>	<i>tonnages</i>	<i>base 100</i>
Apport volontaire	12266	9,5%	30391	23,5%	29474	22,8%
Déchèteries	10064	7,8%	26567	20,6%	25409	19,7%
Plâtre		0,0%	894	0,7%	956	0,7%
Gravats	2276	1,8%	5884	4,6%	6081	4,7%
Ferrailles	955	0,7%	2738	2,1%	2535	2,0%
Encombrants	4146	3,2%	10384	8,0%	9807	7,6%
Déchets végétaux	1822	1,4%	4075	3,2%	3574	2,8%
DEEE	343	0,3%	1605	1,2%	1505	1,2%
Carton	522	0,4%	987	0,8%	949	0,7%
Verre	2202	1,7%	3824	3,0%	4065	3,1%
Porte à Porte	116913	90,5%	96143	74,4%	98980	76,6%
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles	57691	44,7%	57932	44,8%	57691	44,7%
Collecte sélective des recyclables	6638	5,1%	6996	5,4%	7014	5,4%
Végétaux	35784	27,7%	22769	17,6%	24750	19,2%
Encombrants	13639	10,6%	3892	3,0%	4972	3,8%
Dépôts sauvages	3161	2,4%	4554	3,5%	4968	3,8%
Total général	129 180	100,0%	126 534	98,0%	128 867	99,8%

Ces totaux s'apprécient hors tonnage des prestations occasionnelles mentionnées dans les annexes précédentes.

Les tonnages globaux sont relativement stables entre 2020 et 2010. Le mode de collecte a évolué car l'apport volontaire est ancré dans les habitudes (23% des tonnages contre 9,5 % en 2010).

	2010	2019	2020	evolution des kg/hab/an 2010-2020
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	
Apport volontaire	60,5	142,0	138,8	130%
Déchèteries	49,6	124,0	119,6	141%
Plâtre	0,0	4,0	4,5	
Gravats	11,2	27,5	26,6	137%
Ferrailles	4,7	12,8	11,9	153%
Encombrants	20,4	48,5	46,2	126%
Déchets végétaux	9,0	19,0	16,8	87%
DEEE	1,7	7,5	7,1	320%
Carton	2,6	4,6	4,5	75%
Verre	10,9	17,9	19,1	76%
Porte à Porte	576,3	449,1	466,0	-19%
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles	284,4	270,6	271,6	-4%
Collecte sélective des recyclables	32,7	32,7	33,0	1%
Végétaux	176,4	106,4	116,5	-34%
Encombrants	67,2	18,2	23,4	-65%
Dépôts sauvages	15,6	21,3	23,4	50%
Total général	636,8	591,1	604,8	-5%

Cela donne un ratio de production de déchets de près de 637 kg par habitant en 2010 contre 605 kg/hab en 2020, soit une diminution de 5% par rapport à 2010. Néanmoins, l'année 2020 a été marquée par une production plus importante que 2019 (avec +2,3% de tonnages en plus).

Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2020 avec une base en 2010 (sans distinction des modalités de collecte PàP / AV)

Étiquettes de lignes	2010		2019		2020	
	T	Base 100	T	Base 100	T	Base 100
Cartons	522	0,4	987	0,8%	949	0,7%
DEEE	343	0,3	1 605,10	1,2%	1 505	1,2%
Déchets végétaux	38742	30,0	27 427,00	21,2%	28 886	22,4%
Emballages recyclables et papiers	6638	5,1	6 996,00	5,4%	7 014	5,4%
Encombrants	19810	15,3	18 247,00	14,1%	19 100	14,8%
Ferrailles	955	0,7	2 738,00	2,1%	2 535	2,0%
Gravats	2276	1,8	5 884,00	4,6%	6 081	4,7%
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles + OMR des Dépôts Sauvages	57691	44,7	57 932,00	44,8%	57 776	44,7%
Plâtre		-	894	0,7%	956	0,7%
Verre	2202	1,7	3 824,00	3,0%	4 065	3,1%
Total général	129 179,60	100	126 534,10	98,0%	128 867,00	99,8%